Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Propriétaire

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL MINISTÈRE DE LA JUSTICE - DIRSG Sud-Ouest
Département immobilier de Bordeaux
33000 BORDEAUX

Demandeur

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL MINISTÈRE DE LA JUSTICE - DIRSG Sud-Ouest
Département immobilier de Bordeaux
33000 BORDEAUX

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 10/12/2025

Date de visite : 24/11/2025

Nombre de pages : 88

Fait à : 76230 ISNEAUVILLE

Référence du dossier : 2511CHNRO - BI14360000001699

Nombre de prélèvements : 12
Nombre d'analyses réalisées : 12 **

Le présent rapport est établi par :
Vincent COSNIER

dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur la durée de validité du : 08/12/2020 au 07/12/2027
Certificat de compétence :
n° DTI/202012 - 004
Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2025



** Compteur valide uniquement pour les analyses réalisées après le 10/09/25

Révision	*Date*	*Objet*
Version initiale	*10/12/2025*	*Edition Initiale*

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE 3

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE 3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE 3

II. CONCLUSIONS 3

III. OBJET DE LA MISSION 4

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE 4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES 4

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION 5

1. PRESTATIONS REALISEES 5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE 5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE 5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION 7
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION 7

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 8

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 9
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES 11

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE 12

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT 12
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT 12

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION 13

1. PRELEVEMENTS 14
2. COMPOSANTS 20

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS 31

ANNEXE 3 - PV ANALYSES 35

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS 40

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES 87

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE 88

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Voir APS numéro de projet 25.01 fourni

La mise en conformité du RDC bas (sécurité incendie) + reprise de dégradations suite aux fuites en salle 049

L'optimisation des volumes de stockage (aménagement des salles 014 et 009, ancien logement de gardien, placards dans les circulations)

Améliorer les conditions de conservations des archives et scellés (mise en place de ventilation mécanique)

Sécurisation des locaux (remplacement menuiseries extérieures scellés zone ouest)

Voir dossier APS joint.

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :
Sous-sol
Extérieur façades

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Sous-Sol - Petite salle scellée (Sol)	Dalle de sol+colle grise
Sous-Sol - Ciculation NORD principale (Mur B; Mur D)	Revêtements durs en fibres-ciment

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.
La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire et normatif:
- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres
Date de construction : < 1949

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Sous-Sol	Salle
Sous-Sol	Wc
Sous-Sol	Salle d eau
Sous-Sol	dégagement
Sous-Sol	Cuisine
Sous-Sol	Chambre 1
Sous-Sol	Chambre 2
Sous-Sol	Accès local ssiap
Sous-Sol	Petite salle scellée
Sous-Sol	Couloir chaufferie
Sous-Sol	Ciculation NORD principale
Sous-Sol	Ancien local archives 014

Sous-Sol	Fosse aux lions
Extérieur	Façade OUEST

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,

☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Rennes BAT R (Cofrac : 1-5967)

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Agent technique

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants		X	
Bâtiment vide de mobiliers		X	
Equipements en fonctionnement	X		

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Occupé

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante DTA société BUREAU VERITAS n° 25815672/S2/1/AM-DTA daté du 19/09/2025
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Croquis de repérage des zones de travaux	Croquis de repérage des zones de travaux
Croquis sous-sol	Croquis sous-sol
Croquis Façade OUEST	Croquis Façade OUEST

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

> Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
> Les composants repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
> Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.
En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-004	Sous-Sol - Petite salle scellée (Sol)	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol	Dalle de sol+colle grise	P004 (Sous-Sol - Petite salle scellée - Sol)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	5m2
ZPSO-008	Sous-Sol - Ciculation NORD principale (Mur B; Mur D)	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Revêtements durs en fibres-ciment	Revêtements durs en fibres-ciment		Présence d'amiante (Suivant documentation consultée rapport DTA Bureau véritas)	200m2

*1 : *N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)*
*2 : *La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.*

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Sous-Sol - Accès local ssiap (Mur A; Mur C)	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit plâtre mur	P001 (Sous-Sol - Accès local ssiap - Mur A)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Sous-Sol - Chambre 1 (Mur A); Sous-Sol - Chambre 2 (Mur B; Mur C)	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit ciment mur	P002 (Sous-Sol - Chambre 2 - Mur A)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Sous-Sol - Salle (plénum); Sous-Sol - Cuisine (plénum)	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Flocage	Flocage	P003 (Sous-Sol - Salle - Plafond)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Sous-Sol - Petite salle scellée (Mur A; Mur B)	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) - Enveloppe (bande tissée enduite ou non)	Enveloppe calorifuge (feutre noir)	P005 (Sous-Sol - Petite salle scellée - Mur B)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Sous-Sol - Couloir chaufferie (Mur A,B,C,D)	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit plâtre mur	P006 (Sous-Sol - Couloir chaufferie - Mur A)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Sous-Sol - Couloir chaufferie	3 - Parois verticales intérieures - Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques - Joint des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie)	Joint porte coupe-feu	P007 (Sous-Sol - Couloir chaufferie - Porte CF)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Sous-Sol - Ancien local archives 014	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Flocage	Flocage	P008 (Sous-Sol - Ancien local archives 014 - Plafond)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Sous-Sol - Ancien local archives 014	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit ciment mur	P009 (Sous-Sol - Ancien local archives 014 - Mur B)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	Sous-Sol - Fosse aux lions	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit plâtre mur partiel (rebouchage)	P010 (Sous-Sol - Fosse aux lions - Mur C)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-012	Extérieur - Façade OUEST (fenêtre bois)	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures - Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage (fen.bois)	P011 (Extérieur - Façade OUEST - fenêtre 1) P012 (Extérieur - Façade OUEST - fenêtre 7)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : *N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)*

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

> Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
> Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

ANNEXE 1 -
FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	Identifiant: ZPSO-001 Description: Enduit plâtre mur	Sous-Sol - Accès local ssiap	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	24/11/2025	Absence d'amiante	
P002	Identifiant: ZPSO-002 Description: Enduit ciment mur	Sous-Sol - Chambre 2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	24/11/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P003	Identifiant: ZPSO-003 Description: Flocage	Sous-Sol - Salle	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	24/11/2025	Absence d'amiante	
P004	Identifiant: ZPSO-004 Description: Dalle de sol+colle grise	Sous-Sol - Petite salle scellée	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	24/11/2025	Présence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P005	Identifiant: ZPSO-005 Description: Enveloppe calorifuge (feutre noir)	Sous-Sol - Petite salle scellée	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	24/11/2025	Absence d'amiante	
P006	Identifiant: ZPSO-006 Description: Enduit plâtre mur	Sous-Sol - Couloir chaufferie	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	24/11/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P007	Identifiant: ZPSO-007 Description: Joint porte coupe-feu	Sous-Sol - Couloir chaufferie	3 - Parois verticales intérieures - Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	24/11/2025	Absence d'amiante	
P008	Identifiant: ZPSO-009 Description: Flocage	Sous-Sol - Ancien local archives 014	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	24/11/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P009	Identifiant: ZPSO-010 Description: Enduit ciment mur	Sous-Sol - Ancien local archives 014	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	24/11/2025	Absence d'amiante	
P010	Identifiant: ZPSO-011 Description: Enduit plâtre mur partiel (rebouchage)	Sous-Sol - Fosse aux lions	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	24/11/2025	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P011	Identifiant: ZPSO-012 Description: Joint de mastic de vitrage (fen.bois)	Extérieur - Façade OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	24/11/2025	Absence d'amiante	
P012	Identifiant: ZPSO-012 Description: Joint de mastic de vitrage (fen.bois)	Extérieur - Façade OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	24/11/2025	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-001	Sous-Sol - Accès local ssiap	Enduit plâtre mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 

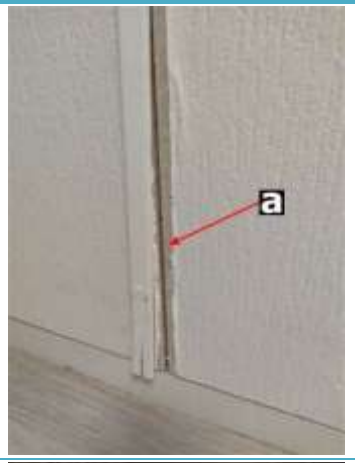
N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-002	Sous-Sol - Chambre 1; Sous-Sol - Chambre 2	Enduit ciment mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Sous-Sol - Salle; Sous-Sol - Cuisine	Flocage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-004	Sous-Sol - Petite salle scellée	Dalle de sol+colle grise	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Sous-Sol - Petite salle scellée	Enveloppe calorifuge (feutre noir)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-006	Sous-Sol - Couloir chaufferie	Enduit plâtre mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-007	Sous-Sol - Couloir chaufferie	Joint porte coupe-feu	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ZPSO-008	Sous-Sol - Ciculation NORD principale	Revêtements durs en fibres-ciment	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)	 

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
				
ZPSO-009	Sous-Sol - Ancien local archives 014	Flocage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-010	Sous-Sol - Ancien local archives 014	Enduit ciment mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-011	Sous-Sol - Fosse aux lions	Enduit plâtre mur partiel (rebouchage)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-012	Extérieur - Façade OUEST	Joint de mastic de vitrage (fen.bois)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ANNEXE 2 -
PLANS / CROQUIS

Le plan ci-dessous comporte une numérotation de zones reprises ci-après dans la présente notice descriptive.

Croquis de repérage des zones de travaux

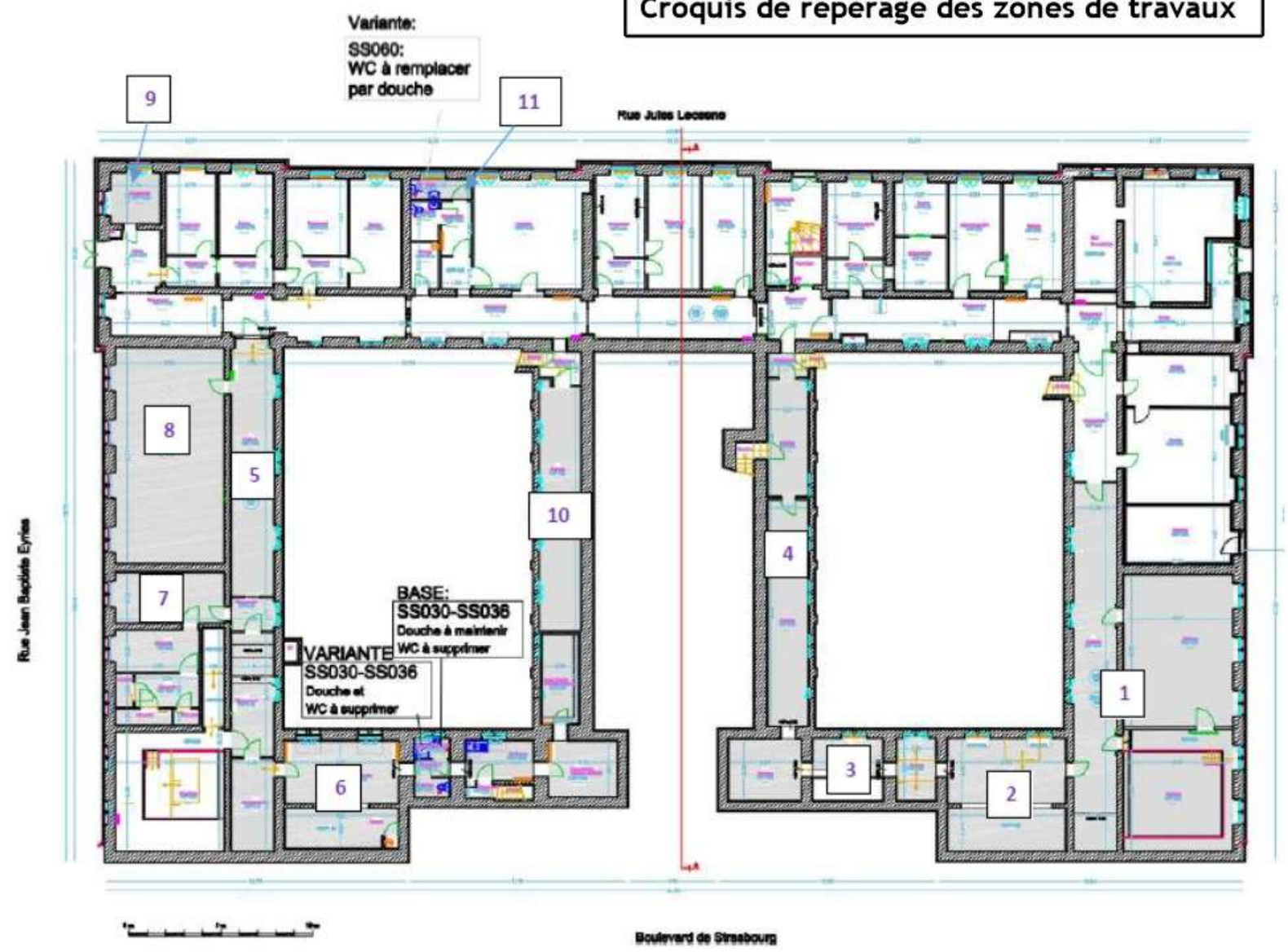


Planche de repérage technique

N° planche :1/3

Nom du plan :

Croquis de repérage des zones de travaux

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rouen
97 RUE FRANCOIS JACOB -
76230 ISNEAUVILLE

Adresse du bien :

Tribunal Judiciaire du Havre - 133,
Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2511CHNRO - BI14360000001699
Rédacteur : Vincent COSNIER
Date : 10/12/2025

Commentaires :

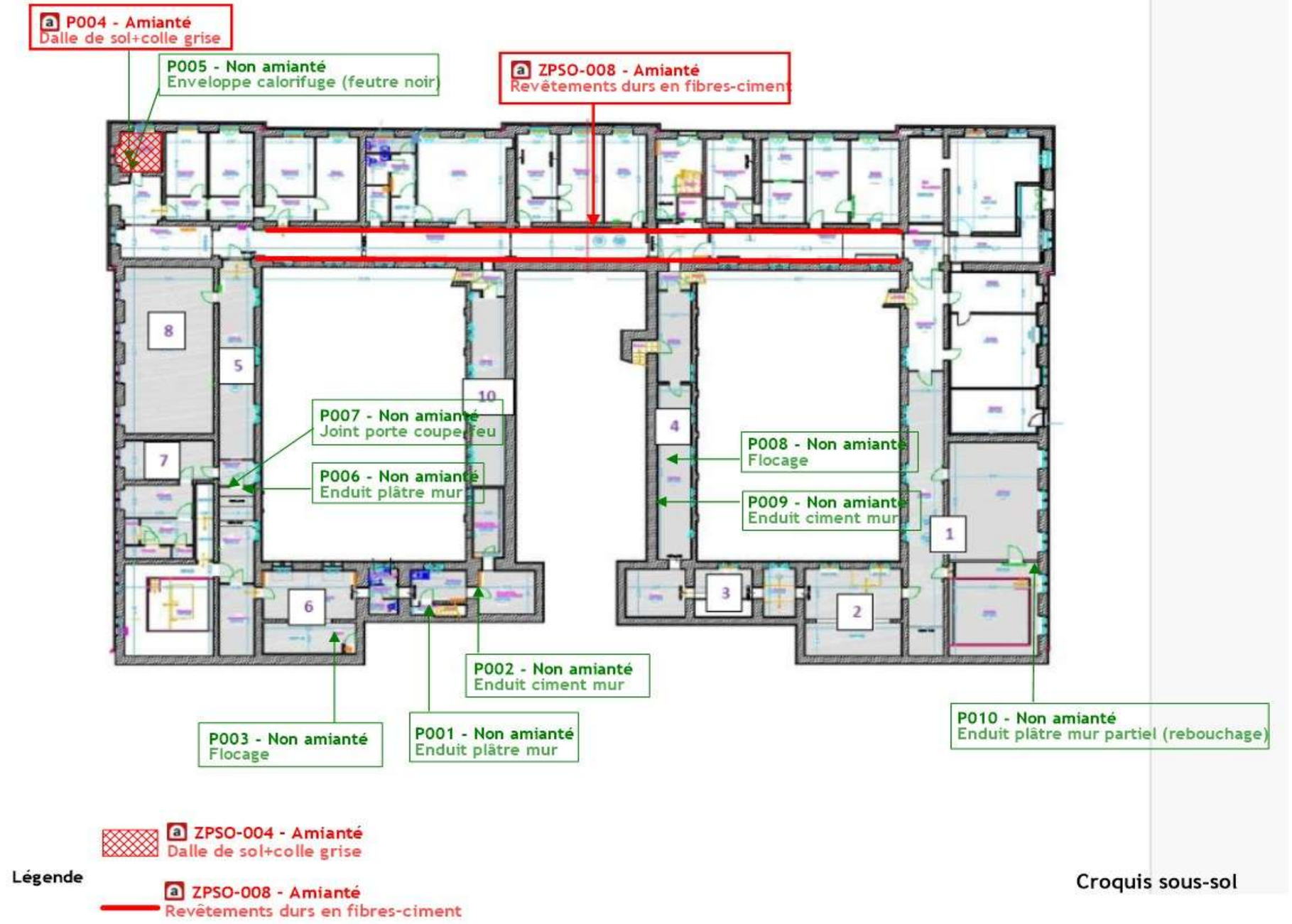


Planche de repérage technique

N° planche :2/3

Nom du plan :

Croquis sous-sol

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rouen
97 RUE FRANCOIS JACOB -
76230 ISNEAUVILLE

Adresse du bien :

Tribunal Judiciaire du Havre - 133,
Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2511CHNRO - BI14360000001699
Rédacteur : Vincent COSNIER
Date : 10/12/2025

Commentaires :



Planche de repérage technique

N° planche :3/3

Nom du plan :

Croquis Façade OUEST

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rouen
97 RUE FRANCOIS JACOB -
76230 ISNEAUVILLE

Adresse du bien :

Tribunal Judiciaire du Havre - 133,
Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2511CHNRO - BI14360000001699
Rédacteur : Vincent COSNIER
Date : 10/12/2025

Commentaires :

ANNEXE 3 -
PV ANALYSES

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0725-49609 EN DATE DU 05/12/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client :	SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO) BAT D ZAC PLAINE LA RONCE NEXTOFFICE 97 Rue François Jacob 76230 Isneauville	Réf. Commande ITGA :	IT0725-49609
		Réf. Commande Client :	2511CHNRO_-_BI14360000001699_2025_11_27_1735_3551

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 03/12/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscope

ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

ou

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE		Réf échantillon ITGA : IT072512-5092	
Réf échantillon client : P001 - Enduit platre mur - Sous-Sol - Acces local siap		Description ITGA : **Peintures multiples** / Enduit plâtreux beige en vrac	
• Peintures multiples non séparable + Enduit plâtreux beige en vrac non séparable (1)	META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0725-49609 EN DATE DU 05/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P002 - Enduit ciment mur - Sous-Sol - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : I T072512-5093 Description ITGA : **Peintures multiples** / Enduit blanc en vrac / Matériau compact gris / **Matériau compact gris** / **Matériau rouge en faible quantité**	
▸ (Peintures multiples non séparable) + Enduit blanc en vrac non séparable + Matériau compact gris + Matériau compact gris non séparable + Matériau rouge en faible quantité non séparable (4) (1)	META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA (5)
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P003 - Flocage - Sous-Sol - Salle		Réf échantillon ITGA : I T072512-5094 Description ITGA : Matériau cotonneux blanc avec poussières	
▸ Matériau cotonneux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P004 - Dalle de sol+ colle grise - Sous-Sol - Petite salle scellee		Réf échantillon ITGA : I T072512-5095 Description ITGA : Dalle dure cassante marron / Colle polymère jaune / **Peinture** / Colle grise	
▸ Dalle dure cassante marron + Colle polymère jaune non séparable + Peinture non séparable + Colle grise non séparable (1)	META (B) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : KSA (6)
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P005 - Enveloppe calorifuge (feutre noir) - Sous-Sol - Petite salle scellee		Réf échantillon ITGA : I T072512-5096 Description ITGA : Papier bitumé avec poussières	
▸ Papier bitumé avec poussières	META (B) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IOC

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0725-49609 EN DATE DU 05/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P006 - Enduit platre mur - Sous-Sol - Couloir chaufferie		Réf échantillon ITGA : IT072512-5097 Description ITGA : **Matériau rouge en faible quantité** / Enduit plâtreux blanc en vrac	
• Matériau rouge en faible quantité non séparable (4) + Enduit plâtreux blanc en vrac (1)	META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : MVS (5)
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P007 - Joint porte coupe-feu - Sous-Sol - Couloir chaufferie		Réf échantillon ITGA : IT072512-5098 Description ITGA : Peintures multiples / Matériau compact blanc avec fibres / Colle polymère jaune	
• Peintures multiples non séparable + Matériau compact blanc avec fibres + Colle polymère jaune non séparable (1)	MOLP + META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 5	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IOC (6)
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P008 - Flocage - Sous-Sol - Ancien local archives 014		Réf échantillon ITGA : IT072512-5099 Description ITGA : Matériau cotonneux blanc avec poussières	
• Matériau cotonneux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : AFE
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P009 - Enduit ciment mur - Sous-Sol - Ancien local archives 014		Réf échantillon ITGA : IT072512-5100 Description ITGA : Enduit gris en vrac hétérogène	
• Enduit gris en vrac hétérogène	META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : FNK (5)
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P010 - Enduit platre mur partiel (rebouchage) - Sous-Sol - Fosse aux lions		Réf échantillon ITGA : IT072512-5101 Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	
• Enduit plâtreux blanc en vrac avec poussières	META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0725-49609 EN DATE DU 05/12/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P011 - Joint de mastic de vitrage (f bois) - Extérieur - Facade OUEST		Réf échantillon ITGA : I T072512-5102 Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
• Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable (1)	META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA (6)
Réf dossier client : 2511CHNRO - BI14360000001699 - Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE Réf échantillon client : P012 - Joint de mastic de vitrage (f bois) - Extérieur - Facade OUEST		Réf échantillon ITGA : IT072512-5103 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau beige en vrac	
• Peintures multiples en vrac non séparable + Matériau beige en vrac non séparable (1)	META (A) le 05/12/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : AFE (5)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) La quantité de la couche à disposition ne permet pas de garantir la limite de détection.
(5) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
(6) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
La (les) couche(s) demandée(s) ont fait l'objet de prises d'essai ciblées mais n'ont pas pu être séparées des couches identifiées entre parenthèses pour lesquelles la limite de détection n'est pas garantie.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'oeil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Vincent GEFFROY Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE 4 -
DOSSIER APS FOURNI

Ministère de la Justice

Aménagement des Archives

Tribunal Judiciaire du Havre



APS

09/10/2025 10:26:00

APS		INES Economie de la construction	INCA BE. Fluides	
Numéro du projet	25.01	BIELEC BE. Electricité - SSI	IBATEC BE. Structure	■
Date	03/2025			
Echelle				

GODFROY-MARGAT-ARCHITECTES
75, rue Général SARRAIL 76 600 LE HAVRE
godfroy-margat-architectes@wanadoo.fr
tel : 02.35.22.82.45
www.gm-architectes.fr

TRIBUNAL JUDICIAIRE DU HAVRE

AMENAGEMENT/MISE EN CONFORMITE
LOCAUX DU REZ DE CHAUSSEE BAS - Niveau rue Jules LECESNE

AVANT-PROJET SOMMAIRE

Suite à la phase Diagnostic et à différents échanges avec la Maitrise d'ouvrage et la Juridiction, le présent APS propose des solutions , qui peuvent parfois être différentes de celles initialement retenues pour certains locaux.
Nous vous les présentons ci-après, par aile et par local, les aménagements prévus en plus de la Ventilation/Climatisation et de l'Electricité objet chacun d'un chapitre spécifique

Aile EST:

Local SS009: nommé "fosse aux lions"

La demande initiale était de réaliser la mise à niveau du plancher de la fosse (un mètre de profondeur) pour du stockage par armoires mobiles

L'étude géotechnique de ECR environnement préconise la réalisation d'un nouveau dallage supporté par des fondations profondes

Les différentes entreprises invitées à visiter le site n'ont pas toutes de machine suffisamment étroite pour accéder à ce local (passage de 0,80m)

L'une d'entre elles, spécialisée dans la réalisation de micro-pieux métalliques, possède une machine suffisamment étroite

Nous étudions la mise à niveau du plancher pour permettre le stockage soit par armoires mobiles permettant un linéaire de stockage de 490ml en étagères mobiles, soit par étagères fixes permettant un linéaire de stockage de 312ml

Les calfeutrements coupe-feu seront à réaliser au droit des cheminements fluides.
L'arrivée de l'alimentation electrique principale sera protégée CF, ainsique son cheminement en mur et plafond

La baie libre donnant sur le local Archives SS008 sera bouchée par un ensemble CF 2H

Les fissures existantes sur murs Ouest et Sud seront traitées

Les châssis bois existants seront remplacés par des châssis aluminium équipés de panneaux pleins Coupe-feu

Local SS007:

Un clapet Coupe-feu est à mettre en place sur la gaine de ventilation au droit de la cloison séparant la circulation Nord du local SS07

Aile CENTRALE-EST:

Local SS014: (couloir archives)

Initialement, la demande était de réaliser du stockage par armoires mobiles

L'étude géotechnique de ECR environnement préconise la réalisation d'un nouveau dallage supporté par des fondations profondes

Les différentes entreprises invitées à visiter le site n'ont pas de machine suffisamment étroite pour accéder à ce local (passage de 0,70m sans possibilité d'élargissement)

Par ailleurs,en cas d'incendie, la mise en place d'armoires mobiles serait un obstable à l'évacuation du personnel vers la circulation Nord

Nous préconisons d'abandonner la solution de stockage par armoires mobiles et de maintenir un stockage par étagères fixes de part et d'autre du local,
permettant un linéaire de stockage de 192ml

Aile OUEST:

Locaux SS028 à 033: (ancien logement du gardien)

Ancien logement impropre en l'état au stockage d'Archives ou de Scellés.

A mettre en conformité par réalisation d'un plafond Coupe-feu 2H et par vérification de la nature des châssis qui doivent être Coupe-feu 1H

Afin d'éviter un cul de sac, l'issue accessoire existante, par l'escalier menant vers la salle des Pas perdus, sera maintenue. Ceci nécessitera le traitement des parois CF 2H et le remplacement de la porte par un bloc-porte CF1H

La douche existante sera maintenue (en base, avec traitement CF des parois) ou supprimée (en variante, voir chapitre dédié)

Local Chaufferie:

Les calfeutrements coupe-feu seront vérifiés et au besoin complétés

Facade Ouest:

Tous les châssis actuellement en bois seront déposés et remplacés par des châssis aluminium et panneaux pleins, Coupe-feu 1H

La porte d'issue de secours sur le Dégagement SS 047 sera repeinte sur la face extérieure et un bouton molleté sera installé

Aile NORD:

Circulations SS046, 039 et 069:

Des armoires existent tout au long de la circulation, sans aucune protection au feu.
Elles seront à évacuer.

Des placards coupe-feu pourront être construits, contre la façade Sud des circulations, ce qui permet de maintenir un passage de 1,80m

Ces placards prendront place en allège des châssis vitrés donnant sur les Cours intérieures centrales

Local SS049:

Les causes ayant entrainé l'humidité sur les parois du local ayant été résolues, le local sera totalement traité:

Remplacement des doublages muraux

Remplacement du plafond coupe-feu selon son état constaté après dépose de l'existant

Remplacement du revêtement de sol et peinture des parois verticales

Local TGBT: ouvrant sur la circulation SS 076

Calfeutrements coupe-feu des parois et dépose des réseaux obsolètes

Local SS060: WC

En variante, nous proposons la réalisation d'une douche en remplacement du WC existant, pour le confort des agents, en remplacement de la solution demandée en Base, qui consiste à maintenir la douche de l'ex-logement du gardien en fonctionnement.

Nous suggérons cette solution afin d'éviter aux agents de traverser les locaux archives pour aller se doucher

GODFROY-MARGAT-ARCHITECTES

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTERE DE LA JUSTICE

Département Immobilier de Rennes

DIR Grand-Ouest

20 rue du Puits Mauger

CS 60826 - 35108 RENNES CEDEX 3

Mise en conformité des archives du Tribunal Judiciaire du Havre

133 boulevard de Strasbourg

76600 LE HAVRE

AVANT-PROJET SOMMAIRE

Sarl GODFROY-MARGAT ARCHITECTES	75, rue Général Sarrail - 76600 LE HAVRE Tél. 02 35 22 82 45 godfroy-margat-architectes@wanadoo.fr
INGENIERIE DE L'ESTUAIRE ECONOMISTE	9, rue Paul Verlaine - 76700 HARFLEUR Tél. 02 35 44 60 75 ines@ingenierie-estuaire.fr
IBATEC BET Structure	15 rue Karl Probst - 14000 Caen Tél. 02 31 35 24 25 sacha@ibatec.fr
BET INCA BET CVC	55, rue Gustave Flaubert - 76600 LE HAVRE Tél. 02 35 13 86 26 contact@bet-inca.fr
BIELEC ECLA BET. Electricité & SSI	10 rue Sakharov - 76130 MONT-SAINT-AIGNAN Tél. 02 35 98 16 18 bielec@bielec.fr

LISTE DES LOTS

1 – GROS-ŒUVRE

2 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

3 – CLOISONS – DOUBLAGES – MENUISERIES INTERIEURES – FAUX-PLAFONDS

4 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION

5 – ELECTRICITE

6 – REVETEMENTS DE SOLS – PEINTURE

LOTS ARCHITECTURAUX

1 – GROS-OEUVRE

BASE

Installation de chantier

- Panneau de chantier réglementaire réalisé suivant détails du Maître d'Œuvre
- Installation de chantier réalisée conformément aux pièces écrites et recommandations du coordonnateur de sécurité de l'opération
- Protection des sols existants des entrées Est et Ouest ainsi que des dégagements attenants pour passages servant à l'évacuation des gravois pendant les travaux et à l'acheminement des matériels et des matériaux.

Désamiantage

- Travaux préparatoires désamiantage comprenant l'établissement d'un plan de retrait, l'organisation générale du chantier, les contrôles et analyses atmosphériques ; suivant réglementation et repérage du rapport des matériaux contenant de l'amiante
- Dépose des plaques planes en fibres-ciment avec amiante dans dégagements SS019 et SS069 niveau sous-sol.

Dépose et demolition

- Dépose de faux-plafonds dans locaux de l'ancien logement du gardien compris trappes et bandeaux de rives
- Dépose de blocs-portes intérieurs dans ancien logement du gardien
- Dépose de l'escalier métallique intérieur dans local SS09 «fosse aux lions» compris garde-corps rampants
- Dépose des garde-corps intérieurs métalliques au droit « fosse aux lions » local SS009
- Dépose des compactus existants non conservés du local SS009 « fosse aux lions »
- Démolition des cloisons de distribution entre les locaux SS019 et SS023, SS024 et SS025, et SS025 et SS027, et SS029 et SS036
- Démolition des doublages isolants des murs extérieurs du local rangement SS049
- Démolition du dallage existant dans « la fosse aux lions » local SS009
- Chargement et enlèvement des gravois au centre de traitement des déchets agréé.

Terrassements et fondations

- Plateforme d'évolution réalisée dans « la fosse aux lions » avec géotextile anticontaminant et couche de base en tout-venant compacté ; pour évolution du matériel de forage
- Rampe provisoire en madriers bois massif et en panneaux bois OSB permettant l'accès du matériel de forage dans « la fosse aux lions »
- Fondations profondes réalisées par des pieux préfabriqués en acier vissées dans le sol de type Technopieux sous avis technique compris platine métallique soudée en tête, étude et suivi géotechnique d'exécution type G3, amenée et repli du matériel de forage, mise en station, implantation de pieux, essais et contrôles des ouvrages, la protection cathodique des pieux métalliques avec branchement et réglages
- Massifs tête de pieux en béton armé pour fondations
- Longrines en béton armé pour fondations
- Remblai de fosse intérieur avec remblai d'apport, pour fond de coffrage de la dalle portée de « la fosse aux lions ».

Travaux modificatifs de l'existant

- Fermeture de baie libre de liaison entre les locaux SS008 archives et SS009 « fosse aux lions » archives
- Fermeture de trémies dans mur existant de la chaufferie au droit du dégagement SS027
- Traitement anticorrosion des linteaux métalliques de la baie libre Sud située entre les locaux SS013 et SS014, compris préparation des supports
- Grattage, brossage, dépoussiérage et traitement des fissures et des lézardes en fonction de leur activité par calfeutrement ; pour tableau de la baie libre Sud situé au droit du local SS014 et pour mur extérieur Sud du local SS009 « fosse aux lions » ; pour mur de refend des locaux SS007 et SS009
- Restauration et réparation de l'appui extérieur existant en pierre de taille du local SS045 sur rue Jean Baptiste Eyriès
- Vérification et reprise des scellements des barreaux et des grilles de défenses extérieures au droit des châssis rue Jean Baptiste Eyriès.

Structures

- Dalle portée en béton armée sur emprise de « la fosse aux lions » compris traitement des joints de dilatation au droit des existants, permettant la mise en œuvre des rails des compactus
- La chape de finition permettant l'encastrement des rails des compactus à fleur du sol.

Divers

- Reprise revêtement fibreux en plafond par projection ; pour local SS009 « fosse aux lions » archives
- Réalisation d'un revêtement fibreux CF. 2 heures en sous-face de plancher des anciens locaux du logement.

VARIANTE

- Réalisation d'une chape pour rattrapage de niveau sur l'ensemble de la surface du local archives SS009.

2 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

- Les ouvrages seront réalisés en profilés d'alliage d'aluminium extrudé d'épaisseur suffisante pour recevoir soit un double vitrage soit un panneau sandwich
- Les ouvrages recevront un traitement par revêtement de surface thermodurcissable pigmenté de 60 à 80 microns d'épaisseur, réalisé en usine, coloris au choix du Maître d'Œuvre
- Les doubles vitrages isolants seront d'un modèle préfabriqué, isolant, étanche et bénéficiant d'une garantie décennale avec Avis technique et certification CEKAL
- Les panneaux sandwich seront composés d'une tôle d'aluminium prélaqué, d'une âme en polyéthylène et d'une tôle d'aluminium prélaqué
- Dépose des menuiseries extérieures bois existantes comprenant le décalfeutrement, le descellement, les raccords d'enduit en tableaux et voussure et l'enlèvement au centre de traitement des déchets agréé ; pour locaux SS009, SS039, SS040, SS041, SS045 et ancien logement
- Châssis 1 vantail ouvrant à la française avec remplissage 1 volume double vitrage et ferrage ; pour locaux SS009, SS039, SS045 et ancien logement
- Châssis fixes avec remplissage 1 volume panneau sandwich ; pour locaux SS040 et SS041.

3 – CLOISONS – DOUBLAGES – MENUISERIES INTERIEURES – FAUX-PLAFONDS

- Cloison de distribution coupe-feu 2 heures de 98 mm d'épaisseur comprenant l'ossature métallique composée de rails et de montants, les parements composés de 2 plaques de plâtre renforcées par l'incorporation de vermiculite et de fibres de verre de 13 mm d'épaisseur et le renforcement acoustique par rouleau en laine de verre ; entre locaux SS019 et SS023, entre locaux SS024 et SS025, et entre locaux SS025 et SS027
- Cloison de distribution coupe-feu 1 heure de 98 mm d'épaisseur comprenant l'ossature métallique composée de rails et de montants, les parements composés de 2 plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur et le renforcement acoustique par rouleau en laine de verre ; pour imposte du placard électrique en circulation SS076
- Cloison de doublage de murs extérieurs comprenant l'ossature métallique composée de rails et de montants, l'isolation thermique par rouleau semi-rigide en laine de verre revêtu d'un surfaçage kraft sur une face et le parement composé d'une plaque de plâtre de 18 mm d'épaisseur ; pour local SS049
- Cloison coupe-feu 2 heures réalisée en carreaux de plâtre naturel pleins à parements lisses de 70 mm d'épaisseur avec assemblage des carreaux entre eux par collage et emboîtement compris désolidarisation en tête par bande de liège ; pour banquette de protection du coffret électrique en local SS009

- Cloison coupe-feu 1 heure réalisée en carreaux de plâtre naturel pleins à parements lisses de 70 mm d'épaisseur avec assemblage des carreaux entre eux par collage et emboîtement compris désolidarisation en tête par mousse polyuréthane ; pour placards en dégagements SS019, SS046 et SS069
- Huisseries et bâtis en bois dur exotique, portes isoplanes avec revêtement aux 2 faces ISOGIL revêtu d'un apprêt spécial servant de support à la peinture de finition
 Les quincailleries et ferrages seront en provenance des meilleures marques et seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre. Les fermes-portes seront à came et bras à glissière et assureront une ouverture de porte avec une manipulation inférieure à 50N
- Blocs-portes 2 vantaux coupe-feu 1/2 heure ; pour placards en dégagements SS019, SS046 et SS069
- Blocs-portes 1 vantail coupe-feu 1/2 heure ; entre local SS019 et SS023, entre local SS024 et SS025, entre local SS025 et SS027, entre local SS027 et ancien logement gardien, entre local SS031 et ancien logement gardien ; et pour placards en dégagements SS019, SS046 et SS069
- Trappe d'accès verticale coupe-feu 1 heure ; pour accès coffret alimentation électrique en banquette en local SS009
- Aménagement de placards comprenant 6 tablettes en panneau de particules agglomérées mélaminé de 22 mm d'épaisseur à rive vue alaisée bois dur, et fixation sur tringles et crémaillères réglables ; pour placards en dégagement SS019
- Etagères murales comprenant 8 tablettes en panneau de particules agglomérées mélaminé de 22 mm d'épaisseur à rive vue alaisée bois dur, et fixations sur tringles et crémaillères réglables ; pour local SS014
- Plinthes en sapin du Nord blanc sans nœud ; pour cloisons de distribution et cloison de doublage créées
- Rampe amovible en bois ; pour local SS009
- Armoires mobiles type BRUYNZEEL (linéaire 490 ml) pour local SS009
- Remplacement de cylindre comprenant la dépose du cylindre existant et la pose d'un cylindre européen de sécurité avec bouton moleté (montage B) en combinaison suivant l'organigramme du Maître d'Ouvrage ; pour entrée du local SS047
- Repérage locaux par plaque plexiglas antireflet sérigraphiée avec dénomination, et fixation par adhésif puissant ; pour locaux créés
- Dépose de faux-plafond comprenant la dépose des dalles en conservation, la dépose des ossatures et fixation à la demande et la repose des ossatures et dalles après travaux dans le local considéré ; pour dégagement SS076 au droit placard électrique.

6 – REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE

- Revêtement de sol PVC hétérogène doté d'une couche d'usure, d'un décor impression, d'un renforcement en fibre de verre non tissé, d'une couche calandrée en PVC et d'un envers mousse haute densité, en lés, classement UPEC U4 P3 E2 C2 ; pour locaux SS009, SS014 et SS049
- Revêtement de sol PVC en reprise comprenant la dépose du revêtement de sol existant compris enlèvement au centre de traitement des déchets agréé et la pose d'un revêtement de sol PVC aux caractéristiques et coloris identiques à l'existant après travaux dans le local considéré ; au droit travaux modificatifs de l'existant
- Barres de seuil en acier inoxydable posées à l'aide de vis et chevilles ; à prévoir entre revêtements de nature différente
- Profilé de transition en acier inoxydable posé à l'aide de vis et chevilles ; à prévoir dans le dégagement de l'ancien logement.

- Les peintures devront respecter la Directive n° 2004-42/CE du 21 Avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatiles (COV) dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures, les peintures étant étiquetées A+
- Peinture mate à base de résine acrylique en dispersion aqueuse sur plafonds ; pour local SS065
- Peinture mate à base de résine acrylique en dispersion aqueuse sur murs neufs ; pour cloison de distribution et cloison de doublage créées, imposte placard électrique en dégagement SS076 et banquette en local SS009
- Peinture mate à base de résine acrylique en dispersion aqueuse sur murs existants ; pour local SS015, local SS065, local SS021, locaux ancien logement gardien, local SS009 et local SS014
- Peinture brillante à base de résine acrylique en dispersion aqueuse sur bois ; pour huisseries ou bâtis des blocs-portes neufs, huisseries des blocs-portes existants non revêtus, trappe d'accès et plinthes neuves
- Peinture brillante à base de résine acrylique en dispersion aqueuse sur portes prépeintes ; pour portes neuves et portes existantes non revêtues
- Peinture glycérophtalique brillante sur acier compris décapage et révision ; pour bloc-porte entrée local SS047
- Peinture glycérophtalique brillante spécial chauffage ; pour canalisations de chauffage neuves
- Peinture glycérophtalique brillante sur canalisations ; pour canalisations de plomberie neuves
- Nettoyages de mise en service ; pour l'ensemble des locaux restructurés, à raison d'un à la réception et un à la livraison.

LOTS TECHNIQUES

Table des matières

1. Repérage des zones d'intervention sur le plan de sous-sol 3
2. Zones 1 à 4 4
2.1 Caractéristiques des zones 1 à 4 : 4
2.1.1 – Zone 1 4
2.1.2 – Zones 2 et 3 4
2.1.3 – Zone 4 5
2.2 Description des travaux des zones 1 à 4 : 5
2.2.1 – Chauffage 5
2.2.2 – Plomberie 6
2.2.3 – Ventilation 6
3. Zones 5 – 7 – 8 – 9 7
3.1 Caractéristiques des zones 5 – 7 – 8 – 9 : 7
3.1.1 – Zone 5 7
3.1.2 – Zones 7 – 8 8
3.1.3 – Zone 9 8
3.2 Description des travaux : 9
3.2.1 – Chauffage 9
3.2.2 – Plomberie 9
3.2.3 – Ventilation 9
4. Zones 6 – 10 10
4.1 Caractéristiques des zones 6 – 10 : 10
4.1.1 – Zone 6 10
..... 10
4.1.2 – Zone 10 10
4.2 Description des travaux : 11
4.2.1 – Chauffage 11
4.2.2 – Plomberie 11
4.2.3 – Ventilation 11
5. Zone 11 13
5.1 Caractéristiques de la zone 11 : 13
5.2 Description des travaux : 13
5.2.1 – Chauffage 13
5.2.2 – Plomberie 13
5.2.3 – Ventilation 14

6. Chaufferie 14
7. Local SS-025 14
8. Caractéristiques CTA 15
9. Estimation des travaux 16

Mise en conformité du des archives du Tribunal Judiciaire du HAVRE
Avant-projet Lot technique CHAUFFAGE PLOMBERIE TRAITEMENT D'AIR

1. Repérage des zones d'intervention sur le plan de sous-sol

Le plan ci-dessous comporte une numérotation de zones reprises ci-après dans la présente notice descriptive.



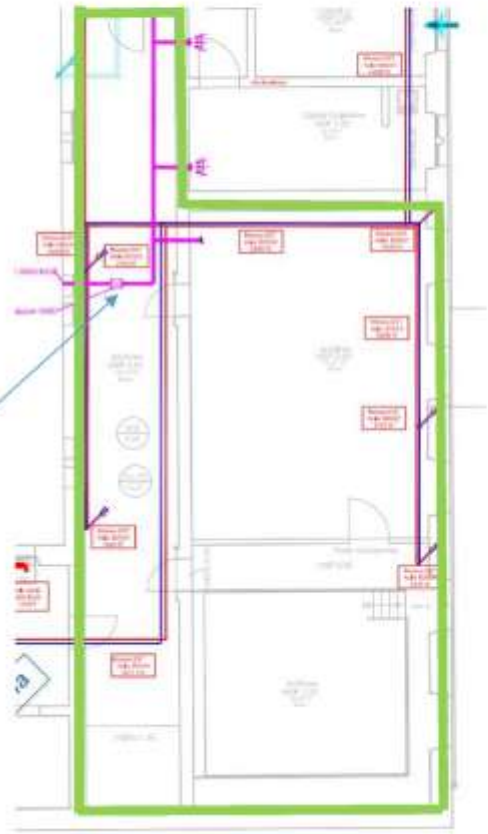
2. Zones 1 à 4

2.1 Caractéristiques des zones 1 à 4 :

2.1.1 – Zone 1

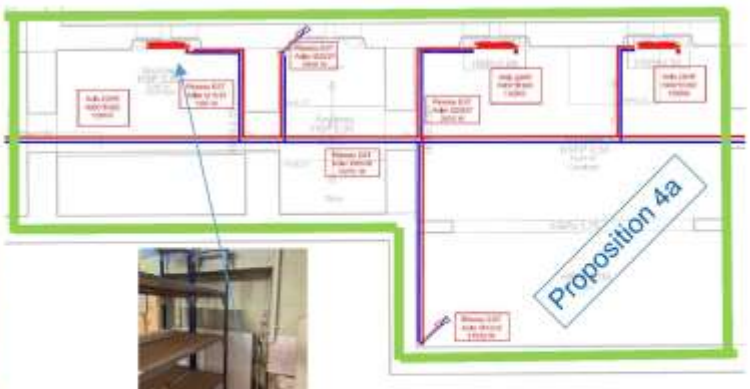
Zones 1	Archives
Surface zone	140 m²
Volume zone	445 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non





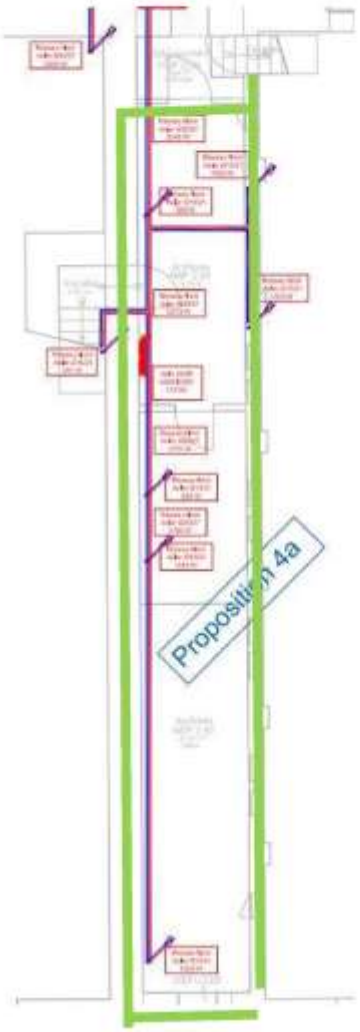
2.1.2 – Zones 2 et 3

Zones 2 – 3	Archives
Surface zone	60 m²
Volume zone	180 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



2.1.3 – Zone 4

Zone 4	Archives
Surface zone	42 m²
Volume zone	125 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



2.2 Description des travaux des zones 1 à 4 :

2.2.1 – Chauffage

- Vidange des installations de chauffage
- Fourniture et mise en œuvre de radiateurs panneaux compris robinet thermostatique et té de réglage
- Réseaux en tube à sertir
- Calorifuge des réseaux en plafond
- Raccordement sur réseaux existants au plafond
- Reprise du calorifuge défectueux ou manquant sur réseaux principaux
- Mise en eau, essais et réglages
- Purges
- Percements et calfeutrements

Localisation : Zones 1 et 4

2.2.2 – Plomberie

- Remplacement des chutes actuelles en fonte par des chutes en PVC compris raccordement sur attentes existantes

Localisation : Zones 2 et 3

2.2.3 – Ventilation

- Mise en place d'un clapet coupe-feu à la traversée de paroi coupe-feu entre le local SS07 et la circulation.

- Mise en place d'une installation de ventilation double flux comprenant :
 - CTA double flux de marque ATLANTIC type SERENCIO horizontale avec échangeur de chaleur à contre-courant et batterie électrique d'appoint
 - Réseaux de soufflage et d'extraction en acier galvanisé
 - Bouches de soufflage et de reprise
 - Clapets coupe-feu aux traversées de parois coupe-feu
 - Raccordement électrique sur attente laissée par le lot Electricité
 - Grilles de prise d'air neuf et de rejet d'air vicié en façades
 - Percements et calfeutrements
 - Démontage des installations actuelles non adaptées à de la ventilation d'archives (débits insuffisants, système simple flux ne permettant pas de garantir le maintien en T° des locaux
 - Mise en service, essais et réglages

Débit de la CTA :

Zone	Débit
Zone 1	1335 m3/h
Zone 2	540 m3/h
Zone 3	
Zone 4	375 m3/h
Total	2250 m3/h

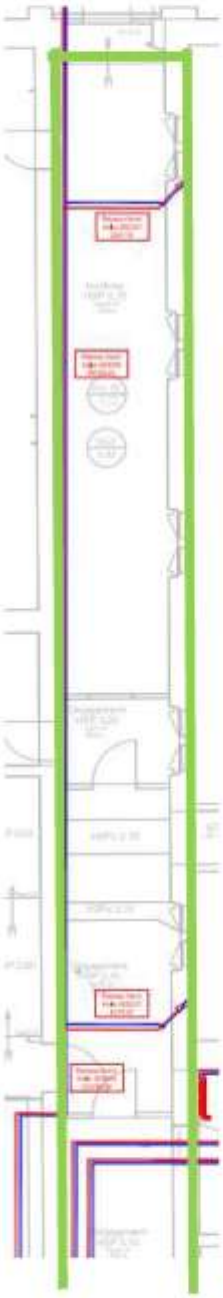
Localisation : Zones 1 à 4

3. Zones 5 – 7 – 8 – 9

3.1 Caractéristiques des zones 5 – 7 – 8 – 9 :

3.1.1 – Zone 5

Zone 5	Archives
Surface zone	68 m²
Volume zone	204 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



3.1.2 – Zones 7 – 8

Zones 7 et 8	Scellés / Archives
Surface zone : Archives et scellés	88 m²
Volume zone Archives et scellés	277 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non

Zones 7 et 8	Armurerie
Surface zone : Armurerie	25 m²
Volume zone Armurerie	70 m3
Consignes à respecter	
Température	Non précisé
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	Non précisé
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



3.1.3 – Zone 9

Zone 9	Rangement
Surface zone	9 m²
Volume zone	25 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



3.2 Description des travaux :

3.2.1 – Chauffage

- Vidange des installations de chauffage
- Fourniture et mise en œuvre de radiateurs panneaux compris robinet thermostatique et té de réglage
- Réseaux en tube à sertir
- Calorifuge des réseaux en plafond
- Raccordement sur réseaux existants au plafond
- Reprise du calorifuge défectueux ou manquant sur réseaux principaux
- Mise en eau, essais et réglages
- Purges
- Percements et calfeutrements

Localisation : Zones 5 – 7 – 8

3.2.2 – Plomberie

- Remplacement des chutes actuelles en fonte par des chutes en PVC compris raccordement sur attentes existantes

Localisation : Zone 9

3.2.3 – Ventilation

- Mise en place d'une installation de ventilation double flux comprenant :
 - CTA double flux de marque ATLANTIC type SERENCIO horizontale avec échangeur de chaleur à contre-courant et batterie électrique d'appoint
 - Réseaux de soufflage et d'extraction en acier galvanisé
 - Bouches de soufflage et de reprise
 - Clapets coupe-feu aux traversées de parois coupe-feu
 - Raccordement électrique sur attente laissée par le lot Electricité
 - Grilles de prise d'air neuf et de rejet d'air vicié en façades
 - Percements et calfeutrements
 - Mise en service, essais et réglages

Débit de la CTA :

Zone	Débit
Zone 5	610 m3/h
Zones 7 – 8	830 m3/h
Zone 9	75 m3/h
Total	1515 m3/h

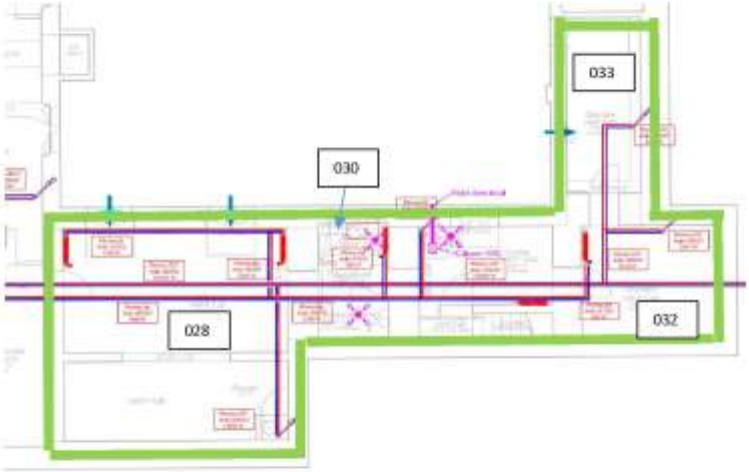
Localisation : Zones 5 – 7 – 8 – 9

4. Zones 6 – 10

4.1 Caractéristiques des zones 6 – 10 :

4.1.1 – Zone 6

Zone 6	Ancien logement gardien
Surface zone	75 m²
Volume zone	180 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



4.1.2 – Zone 10

Zone 10	Archives
Surface zone	31 m²
Volume zone	92 m3
Consignes à respecter	
Température	17°c < T° < 23°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	3 vol/h
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



4.2 Description des travaux :

4.2.1 – Chauffage

- Vidange des installations de chauffage
- Fourniture et mise en œuvre de radiateurs panneaux compris robinet thermostatique et té de réglage
- Réseaux en tube à sertir
- Calorifuge des réseaux en plafond
- Raccordement sur réseaux existants au plafond
- Reprise du calorifuge défectueux ou manquant sur réseaux principaux
- Mise en eau, essais et réglages
- Purges
- Percements et calfeutrements

Localisation : Zone 10

4.2.2 – Plomberie

En base : Suppression du WC dans le logement du gardien
- Isolement du réseau EF.
- Dépose du réseau EF inutilisé et bouchement du réseau au droit du réseau conservé.
- Dépose et évacuation ou mise à disposition du WC.
- Rebouchage de la vidange du WC.

En variante : Suppression du WC et de la douche dans le logement du gardien
- Isolement du réseau EF.
- Dépose des réseaux EF et ECS inutilisés et bouchement des réseaux au droit des réseaux conservés.
- Dépose et évacuation ou mise à disposition du WC et de la douche compris robinetterie.
- Rebouchage de la vidange du WC et de la douche.

4.2.3 – Ventilation

En base : Salle 028 : Stockage archives
Salle 030 : Maintien de l'existant (Douche)
Salles 032 – 033 : Sans objet

En base : Salle 028 : Stockage archives
Salle 030 : Stockage archives ou scellés
Salles 032 – 033 : Stockage archives ou scellés

- Mise en place d'une installation de ventilation double flux comprenant :
 - CTA double flux de marque ATLANTIC type SERENCIO horizontale avec échangeur de chaleur à contre-courant et batterie électrique d'appoint
 - Réseaux de soufflage et d'extraction en acier galvanisé
 - Bouches de soufflage et de reprise
 - Clapets coupe-feu aux traversées de parois coupe-feu

- Raccordement électrique sur attente laissée par le lot Electricité
- Grilles de prise d'air neuf et de rejet d'air vicié en façades
- Percements et calfeutrements
- Démontage des installations actuelles non adaptées à de la ventilation d'archives (débits insuffisants, système simple flux ne permettant pas de garantir le maintien en T° des locaux
- Mise en service, essais et réglages

Débit de la CTA :

En base :

Zone	Débit
Zone 6	340 m3/h
Zone 10	275 m3/h
Total	615 m3/h

En variante :

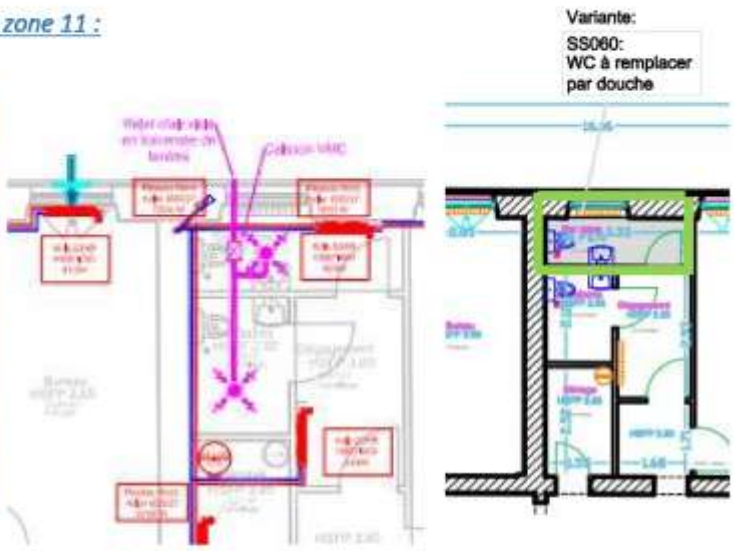
Zone	Débit
Zone 6	540 m3/h
Zone 10	275 m3/h
Total	815 m3/h

Localisation : Zones 6 et 10

5. Zone 11

5.1 Caractéristiques de la zone 11 :

Zone 11	WC
Surface zone	3 m²
Volume zone	9 m3
Consignes à respecter	
Température	21°c
Hygrométrie	Non contrôlée
Ventilation	VMC sanitaires
Climatisation	Non
Régul par GTB	Non



Etat actuel Etat projeté

5.2 Description des travaux :

En base, il n'est pas prévu de travaux. En variante, il est prévu le remplacement du WC par une douche. Dans cette hypothèse, les travaux comprennent :

5.2.1 – Chauffage

- Vidange de l'installation de chauffage
- Dépose et stockage du radiateur existant
- Réseaux en tube à sertir pour déplacement du radiateur actuel compris raccordement au réseau existant.
- Repose du radiateur hors volume de la douche
- Mise en eau, essais et réglages
- Purges

Localisation : Zone 11

5.2.2 – Plomberie

- Vidange des installations de plomberie.
- Dépose et évacuation ou mise à disposition du WC et du lavabo.
- Fourniture, pose et raccordement d'un ballon d'eau chaude électrique de 100 litres dans le local ménage compris raccordement en EF – ECS et EU.
- Raccordement électrique sur attente du lot Electricité.
- Reprise des réseaux d'eau froide et d'eau chaude pour création d'une douche.

- Fourniture et mise en place d'un receveur de douche à poser compris robinetterie et ensemble douchette
- Paroi de douche
- Raccordement de la vidange sur attente existante compris adaptation u droit du sol
- Mise en eau, essais et réglages

Localisation : Zone 11

5.2.3 – Ventilation

- Déplacement du ventilateur en faux-plafond en dehors du volume de la douche compris raccordement aux gaines existantes conservées
- Remplacement de la bouche d'extraction 30 m3/h par une bouche 45 m3/h

Localisation : Zone 11

6. Chaufferie

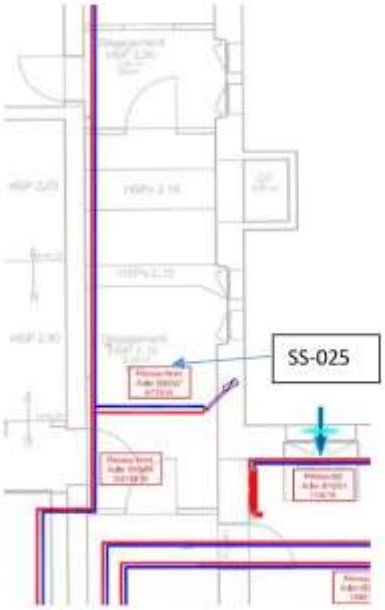
- Découpe des réseaux coupés situés dans l'épaisseur des cloisons pour reconstitution du degré coupe-feu.

Localisation : Chaufferie

7. Local SS-025

- Dévoiement du réseau d'eau dans le local SS-025

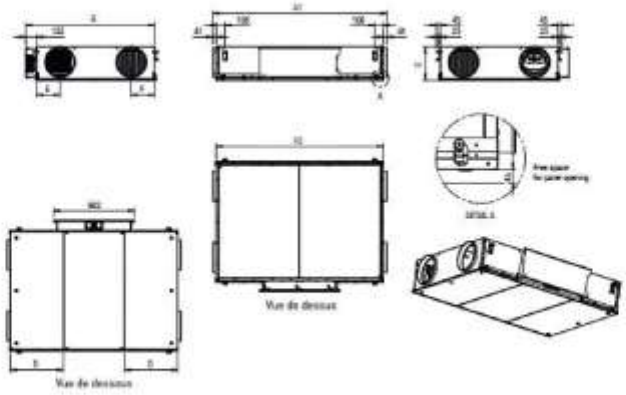




8. Caractéristiques CTA



DIMENSIONS



Libellé	A2	B	C	Épaisseur caisson	D	Raccordement ø (mm)	Poids (kg)
Serencio P LP 500	1 458	933	330	133	330	Ø 250	110
Serencio P LP 1000	2 000	1 235	400	133	435	Ø 315	185
Serencio P LP 1500	2 000	1 588	400	133	435	Ø 355	230
Serencio P LP 2000	2 000	1 848	435	133	435	300 x 500	260
Serencio P LP 2500	2 000	1 848	490	133	435	360 x 500	270

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

Libellé	Débit min m³/h	Débit max m³/h	Alimentation voltée avec BET (a)	Alimentation voltée avec BET (a)	Intensité max(1)(2) (A)	Puissance max(1) (W)	Calibre de protection(1)(2) (A)
Serencio P LP 500	100	550	Mono 230	Mono 230	3,5	149	6
Serencio P LP 1000	200	1200	Mono 230	Mono 230	5,1	520	6
Serencio P LP 1500	300	1600	Mono 230	Tri 400 + N	5,1	535	6
Serencio P LP 2000	300	2150	Mono 230	Tri 400 + N	6,9	757	10
Serencio P LP 2500	400	2600	Tri 400 + N	Tri 400 + N	4,0	1062	6

(1) Pour les versions avec BET intégrée prévoir 2 alimentations. (2) Par phase. (3) Sans batterie, avec batterie voir notice

La servitude de raccordement aéraulique est déterminée pour une machine SERENCIO P LP représentée en vue de dessus.

Exemple de sélection SERENCIO P LP 500 D

Air repris — Air soufflé
Air neuf — Air repris

500 : Taille

D : Servitude
Droite, Gauche, T (dessus)

Sommaire

1. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES 3
1.1 OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT 3
1.2 NORMES ET RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES 3
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES 4
2.1 TABLEAU GÉNÉRAL BASSE TENSION EXISTANT 4
2.2 PRISE DE TERRE 4
2.3 INTERVENTIONS SUITE CALFEUTREMENT 5
2.4 RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL GARDIEN 6
2.5 ALIMENTATIONS EN ATTENTES 7
3. ESTIMATION DES TRAVAUX 9

1. Prescriptions générales

1.1 Objet du présent document

Le présent marché a pour objet la mise en conformité des archives du Tribunal Judiciaire du HAVRE (76).

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les prescriptions techniques relatives à cette mise en conformité.

1.2 Normes et références réglementaires

Les travaux devront être conformes aux normes et règlements en vigueur, notamment :

- NF C 15-100 (installations électriques basse tension)
- Prescriptions UTE C 15-105 pour les tableaux.
- NF C 13-100 et 13-200 (distribution HT/BT)
- NF EN 61439 (ensembles d'appareillage basse tension)
- Réglementation ERP et règles de sécurité incendie
- Réglementation en matière de sécurité incendie et accessibilité.
- Règlementation du Code du Travail (travaux électriques, habilitations).

2. Description des ouvrages

2.1 Tableau Général Basse Tension existant

Les travaux concernent la mise en conformité partielle du tableau général basse tension (TGBT) existant, situé dans un placard technique, incluant :

- Le rétablissement du compartimentage coupe-feu 1 heure (CF 1h),
- La sécurisation de certains composants accessibles,
- La vérification et la remise en conformité fonctionnelle et visuelle du TGBT,
- Et la mise à jour documentaire (repérage + schéma unifilaire).

Prestation à prévoir :

- Dépose des réseaux (câbles, conduits, gaines) obsolètes et hors service traversant la zone.
- Rétablissement du CF1h aux emplacements de traversée déposés par :
 - Rebouclage des percements
 - Matériaux certifiés coupe-feu
- Repérage de la conformité coupe-feu sur site : étiquettes CF1h apposées.
- Vérification générale du tableau :
 - Inspection visuelle et fonctionnelle complète :
 - Vérification de la fixation des appareillages
 - Nettoyage intérieur si accumulation de poussière
 - Vérification du serrage des borniers (si autorisé en fonctionnement)
 - Identification des circuits non utilisés ou non repérés
 - Pose ou remplacement d'obturateurs sur modules vides ou ajourés pour garantir :
 - La protection IP
 - La sécurité contre les contacts directs
- Sécurisation du disjoncteur général et du sectionneur :
 - Fourniture et pose de coffrets de protection
 - Coffrets verrouillables ou avec couvercle plombable pour :
 - Empêcher l'accès direct sous tension lors d'interventions dans le placard
 - Répondre aux obligations de protection contre les contacts directs (NF C 15-100)
- Repérage et schéma électrique :
 - Identification du tableau
 - Pose d'une plaque d'identification gravée
 - Réalisation ou mise à jour du schéma unifilaire
 - Relevé sur site de l'ensemble des départs et protections
 - Élaboration d'un schéma unifilaire clair et à jour, format A3 ou A4 plastifié :
 - Affiché à l'intérieur ou sur la porte du TGBT
 - Version numérique remise au client pour mise à jour du DOE

2.2 Prise de terre

Inspection du TGBT et du local technique pour rechercher :

Barrette de terre potentiellement cachée ou placée en amont (parfois en sous-sol ou en pied de colonne)

Raccordements de terre existants (conducteurs vert/jaune arrivant dans le TGBT)

Vérification de la liaison avec la prise de terre du bâtiment (piquet, boucle fond de fouille…)

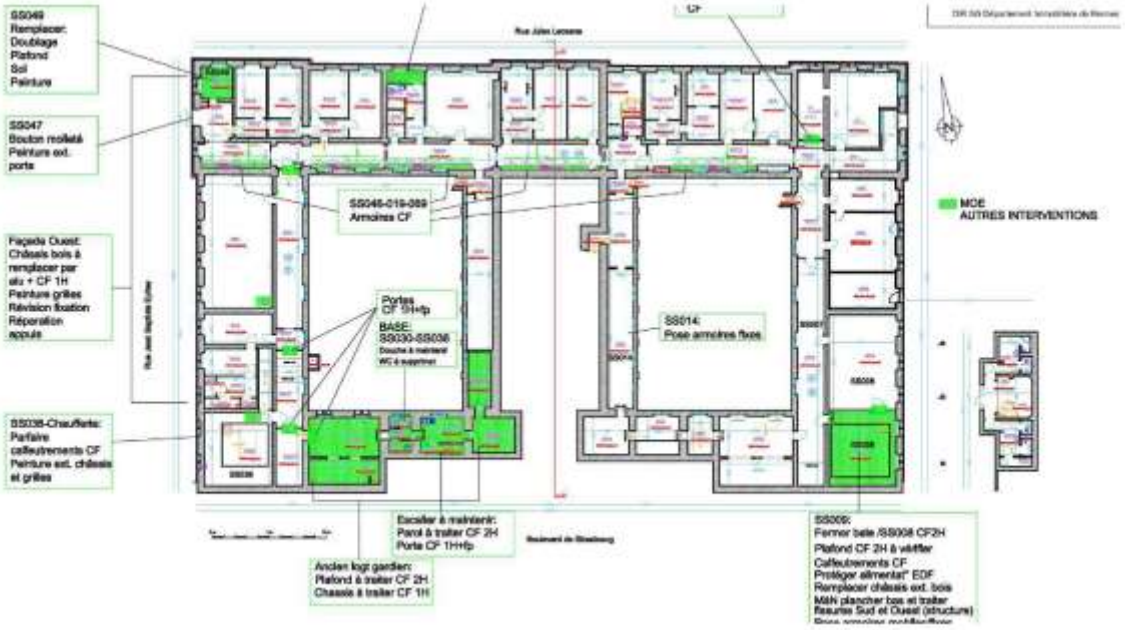
Si aucune barrette n'est identifiée, alors création nécessaire.

Ce chapitre sera revu en fonction de notre visite lors du rendu de la prochaine phase.

2.3 Interventions suite calfeutrement

Localisation :

- **Local SS049** : Remplacement du doublage/plafond
- **Local SS009** : Calfeutrement coupe-feu
- **Local SS021** : Traitement de la paroi CF 2H avec porte CF 1H



Travaux d'électricité en coordination avec les travaux de calfeutrement, doublage, plafond et porte coupe-feu :

Ces opérations impliquent des modifications, déposes, repositionnements et reposes d'équipements électriques présents dans les zones concernées, tout en assurant la continuité de service et la sécurité du site pendant les travaux.

Prestation comprenant :

- Dépose / Repose / Protection des équipements
- Dépose partielle ou totale des équipements électriques situés dans les zones impactées :
 - Luminaires
 - Détecteurs incendie
 - Interrupteurs, prises, voyants, boîtes de dérivation
 - Câbles situés dans les doublages et/ou plafond

- Maintien en fonctionnement provisoire des circuits nécessaires (ex. : éclairage de sécurité, SSI, alarme, etc.) via :
 - Déviation temporaire
 - Maintien sur supports provisoires
- Protection des éléments restants par filmage ou coffrage pendant les travaux de second œuvre (poussière, projections, etc.).

Adaptations suite à la création de doublages / faux-plafonds

- Allongement ou repositionnement des appareillages selon les nouvelles épaisseurs (interrupteurs, prises, BAES, etc.).
 - Fourniture de boîtes d'encastrement spécifiques ou entretoises adaptées.
 - Ajustement des longueurs de câblage si nécessaire.
 - Passage de câbles dans les doublages ou chemins de câble réorganisés.
- Repose des luminaires et équipements de plafond sur la nouvelle ossature ou nouveau faux plafond.

Modifications liées à la porte coupe-feu

- Dépose / repositionnement des éléments proches de la zone de la nouvelle porte :
 - Boîtiers, interrupteurs, voyants
 - Détecteurs (incendie, présence)
 - Câblage traversant la cloison
- Reprise des passages de câbles dans la cloison, en coordination avec les travaux de calfeutrement :

Travaux de sécurité incendie (SSI / CF)

- Coordination avec l'entreprise en charge du SSI pour tout déplacement de détecteurs ou équipements spécifiques.
- Vérification du bon fonctionnement post-travaux (test de ligne, boucles, etc.).

Les travaux devront être réalisés en coordination étroite avec les corps d'état concernés (plâtriers, plaquistes, menuisiers, etc.).
Intervention en site occupé possible → prévoir protections, balisages, phasages et travail en horaires décalés si nécessaire.
Respect des procédures de sécurité électrique, consignation, et signalisation de chantier.

2.4 Réaménagement du local gardien

Transformer le logement de gardien en local d'archives implique un changement d'usage, ce qui entraîne plusieurs travaux électriques d'adaptation, aussi bien en termes de sécurité, de conformité, que de rationalisation de l'installation.

Prestation à prévoir :

- Dépose des équipements spécifiques au logement
 - Suppression des circuits devenus inutiles
 - Dépose des luminaires décoratifs / domestiques si non adaptés à un local technique.
 - Suppression ou neutralisation des points de commande d'éclairage non utilisés.
- Adaptation des circuits restants
 - Éclairage adapté à un local technique/archives
 - Maintien ou création de prises de service
 - Mise en conformité des circuits conservés

- Sécurité incendie :
 - Ajout éventuel de détection incendie
 - Respect du non-propagation du feu via les câbles (NF C 15-100 + reaction au feu).
- Armoire logement existant :
 - Supprimer les circuits inutiles (repérés et mis hors service ou déposés).
 - Mettre à jour le tableau avec disjoncteurs adaptés (par ex. 1 éclairage + 1 prise).
 - Ajouter repérage : "Tableau Local Archives – ancien logement gardien".
 - Simplifier au maximum pour éviter l'entretien inutile d'un tableau trop complexe.

2.5 Alimentations en attentes

Il sera prévu l'alimentation électrique des CTA (Centrales de Traitement d'Air) par l'installation :

- D'un câble de puissance en attente à proximité des CTA,
- D'une protection électrique dédiée dans l'armoire divisionnaire la plus proche,
- Et la mise à jour de la documentation électrique (schéma unifilaire, implantation, carnet de câblage).

Localisation :



- Zone 1 à 4
- Zone 5/7/8/9
- Zone 6/10

Prestation comprenant :

- Identification de l'armoire divisionnaire existante la plus proche, certainement :
 - Pour la Zone 1 à 4 : Le TGBT
 - Zone 5/7/8/9 : le TD04
 - Zone 6/10 : Le TD 03
- Vérification de la réserve de puissance disponible sur le départ général de l'armoire

- Vérification de la place disponible pour intégrer la protection modulaire (disjoncteur ou interrupteur différentiel + disjoncteur).
- Installation d'un disjoncteur tétrapolaire (ou bipolaire si monophasé) de calibre adapté à la puissance de la CTA.
- Disjoncteur différentiel ou protection en amont (si exigence de protection des personnes – type A ou AC, 30 mA).
- Tirage d'un câble de puissance depuis l'armoire jusqu'à la zone d'implantation future de la CTA. Câble laissé en attente, identifié (étiquette : "Alim future CTA n°X").
- Mise à jour du schéma unifilaire de l'armoire
 - Ajout du départ "CTA n°X".
- Essai de déclenchement du disjoncteur

Il sera prévu la fourniture, pose et raccordement d'une alimentation électrique sécurisée en 24 VDC – 2 A, pour le boîtier de protection cathodique des pieux métalliques de fondation situés dans la fosse aux lions – Local technique SS009.
Prestation comprenant :

- Raccordement de l'alimentation 24 V sur une ligne 230 V protégée depuis une armoire divisionnaire à proximité.
- Protection par disjoncteur monophasé 2 A courbe C (ou 6 A selon les contraintes locales).
- Câble d'alimentation : U1000 R2V 3G1,5 mm², depuis armoire vers coffret (section à confirmer selon distance et chute de tension admissible).
- Mise à la terre du coffret et liaison équipotentielle si nécessaire.

Il sera prévu si nécessaire l'asservissement des nouveaux clapet CF sur VMC y compris alimentation.

Il sera prévu un contrôle d'accès sur système existant sur les deux portes de l'ancien logement gardien.

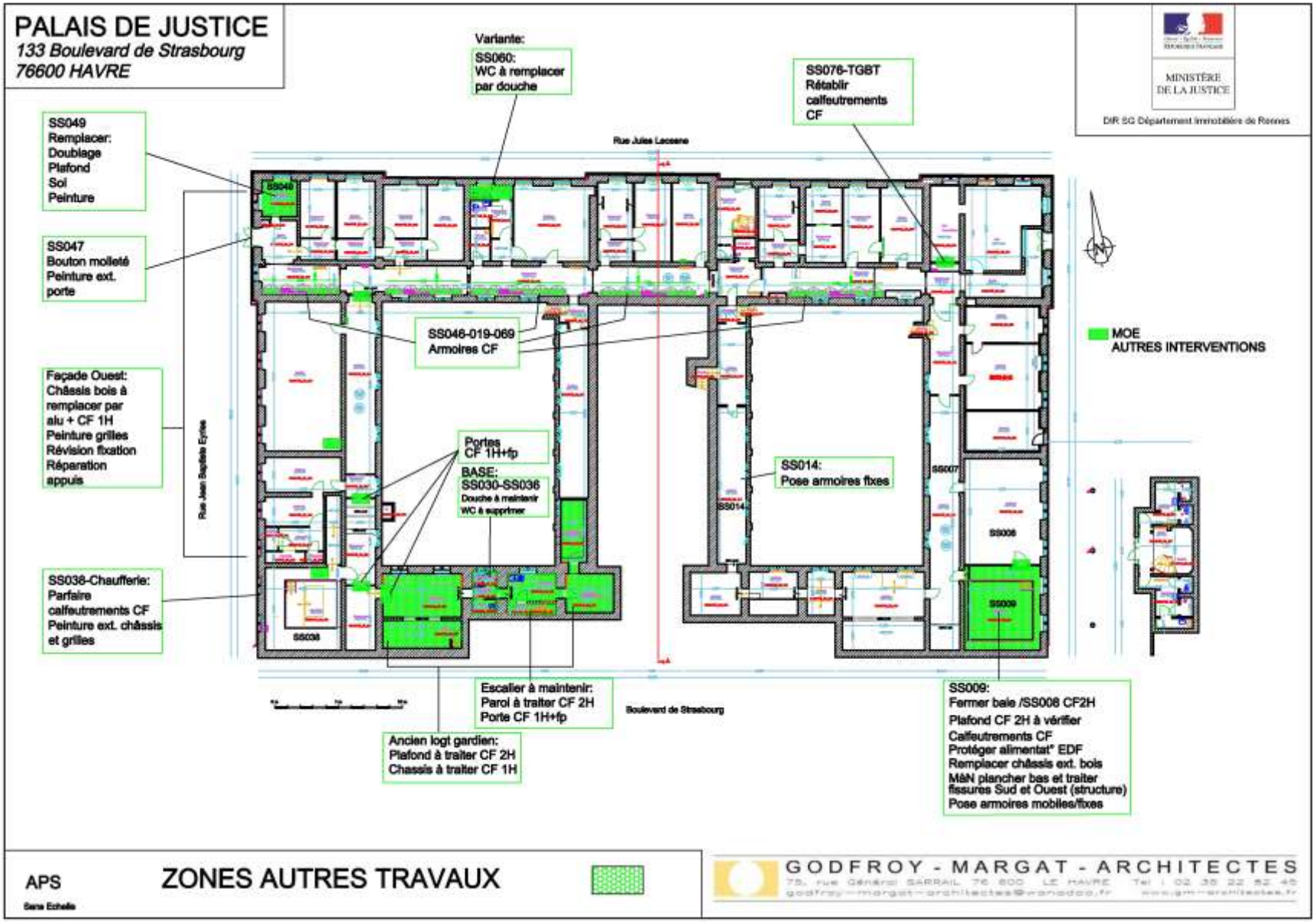
TRIBUNAL JUDICIAIRE DU HAVRE

AMENAGEMENT/MISE EN CONFORMITE
LOCAUX DU REZ DE CHAUSSEE BAS - Niveau rue Jules LECESNE

AVANT-PROJET SOMMAIRE

PLANS A3 et A4

GODFROY-MARGAT-ARCHITECTES


PALAIS DE JUSTICE
133 Boulevard de Strasbourg
76600 HAVRE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIR SG Département Immobilière de Rennes
Variante:
SS060:
WC à remplacer par douche
SS076-TGBT
Rétablir calfeutrements CF
SS049
Remplacer:
Doublage
Plafond
Sol
Peinture
SS047
Bouton molleté
Peinture ext. porte
Façade Ouest:
Châssis bois à remplacer par alu + CF 1H
Peinture grilles
Révision fixation
Réparation appuis
SS038-Chaufferie:
Parfaire calfeutrements CF
Peinture ext. châssis et grilles
Rue Jules Lacoste
Rue Jean Baptiste Eyries
Boulevard de Strasbourg
SS046-019-069
Armoires CF
Portes
CF 1H+fp
BASE:
SS030-SS036
Douche à maintenir
WC à supprimer
SS014:
Pose armoires fixes
Escalier à maintenir:
Parol à traiter CF 2H
Porte CF 1H+fp
Ancien logt gardien:
Plafond à traiter CF 2H
Chassis à traiter CF 1H
SS009:
Fermer baie /SS008 CF2H
Plafond CF 2H à vérifier
Calfeutrements CF
Protéger alimentat° EDF
Remplacer châssis ext. bois
MàN plancher bas et traiter fissures Sud et Ouest (structure)
Pose armoires mobiles/fixes
MOE
AUTRES INTERVENTIONS
APS
Sans Echelle
ZONES AUTRES TRAVAUX
GODFROY - MARGAT - ARCHITECTES
75, rue Général SARRAIL 76 600 LE HAVRE Tel : 02 35 22 52 45
godfroy-margat-architectes@wanadoo.fr www.gm-architectes.fr

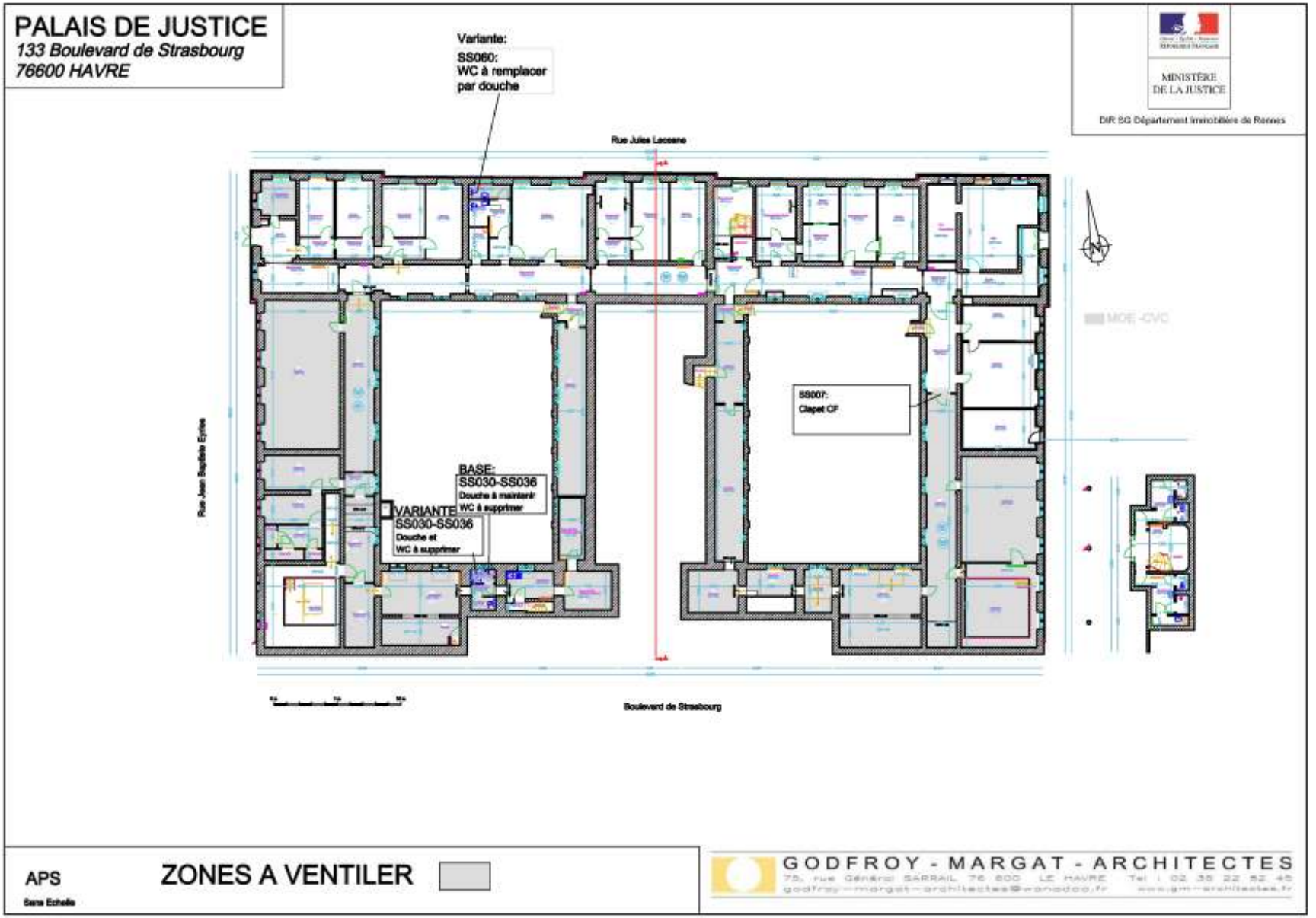
Numéro du dossier : 2511CHNRO - BI1436000001699 –
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
Lieu d'intervention : Tribunal Judiciaire du Havre - 133, Boulevard de Strasbourg – 76600 LE HAVRE

PALAIS DE JUSTICE

133 Boulevard de Strasbourg
76600 HAVRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIR SG Département Immobilière de Rennes



APS

Sans Echelle

ZONES A VENTILER

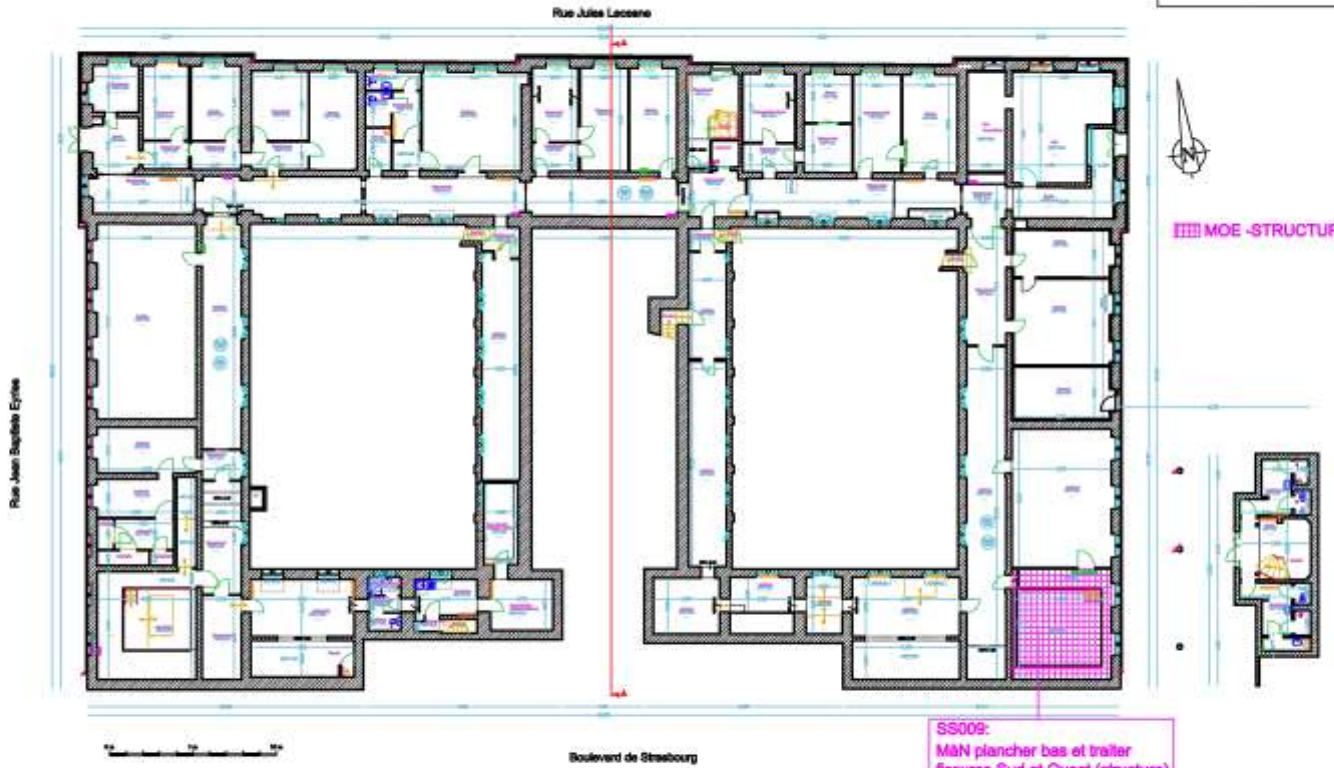
GODFROY - MARGAT - ARCHITECTES
75, rue Général SARRAIL 76 600 LE HAVRE Tel : 02 35 22 52 45
godfroy-margat-architectes@wanadoo.fr www.gm-architectes.fr

PALAIS DE JUSTICE

133 Boulevard de Strasbourg
76600 HAVRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIR SG Département Immobilière de Rennes

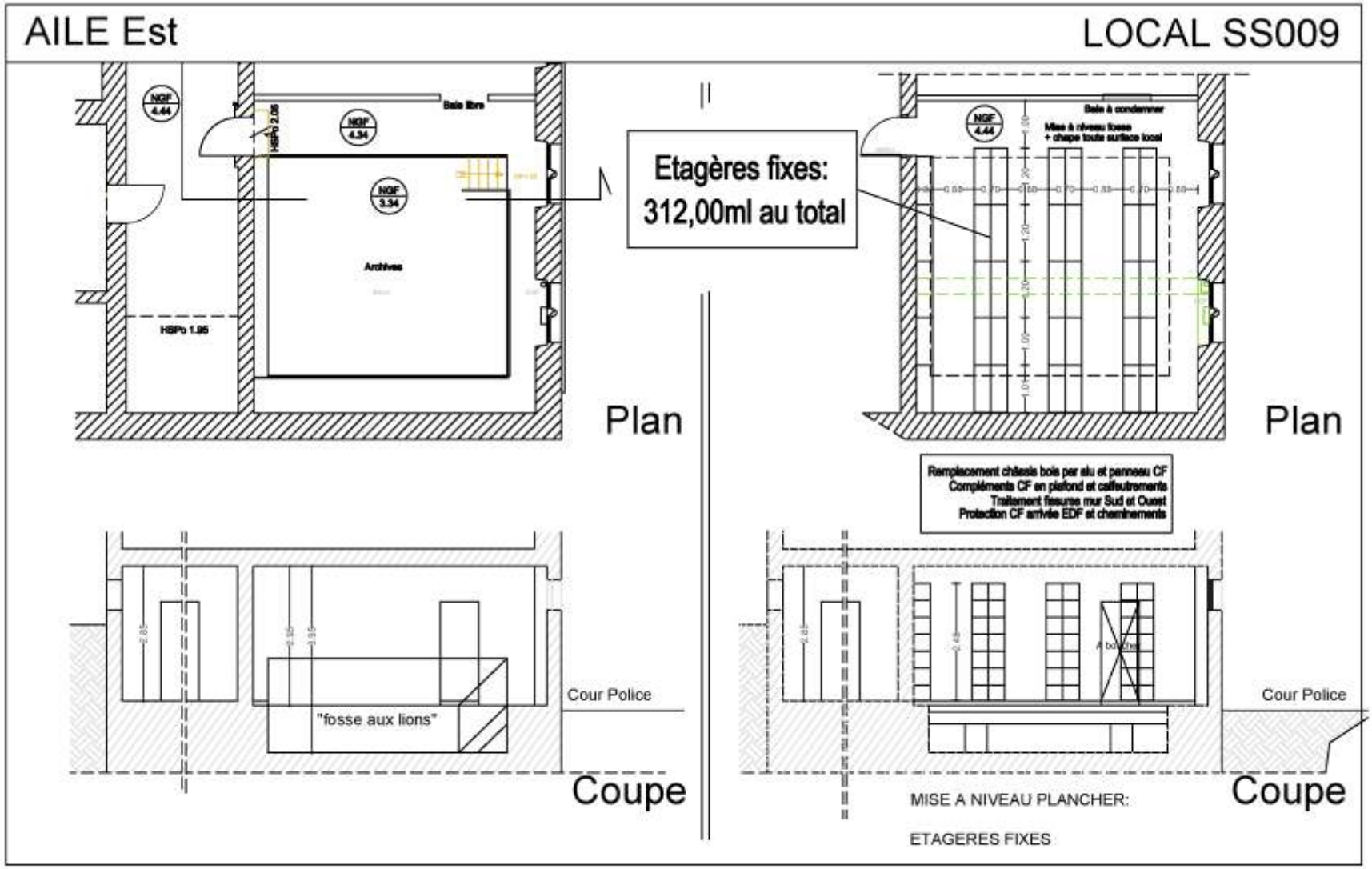


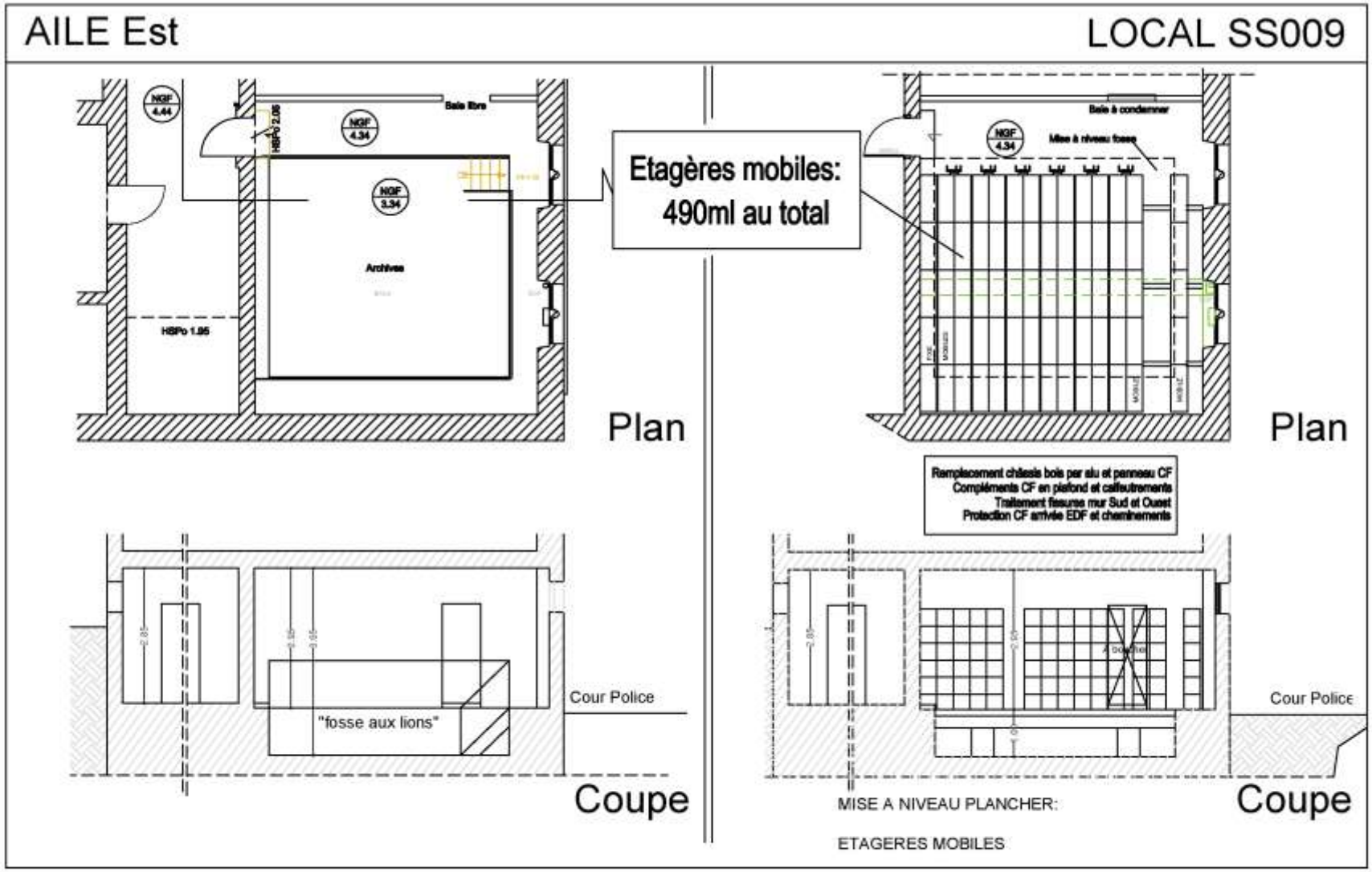
APS

Sans Echelle

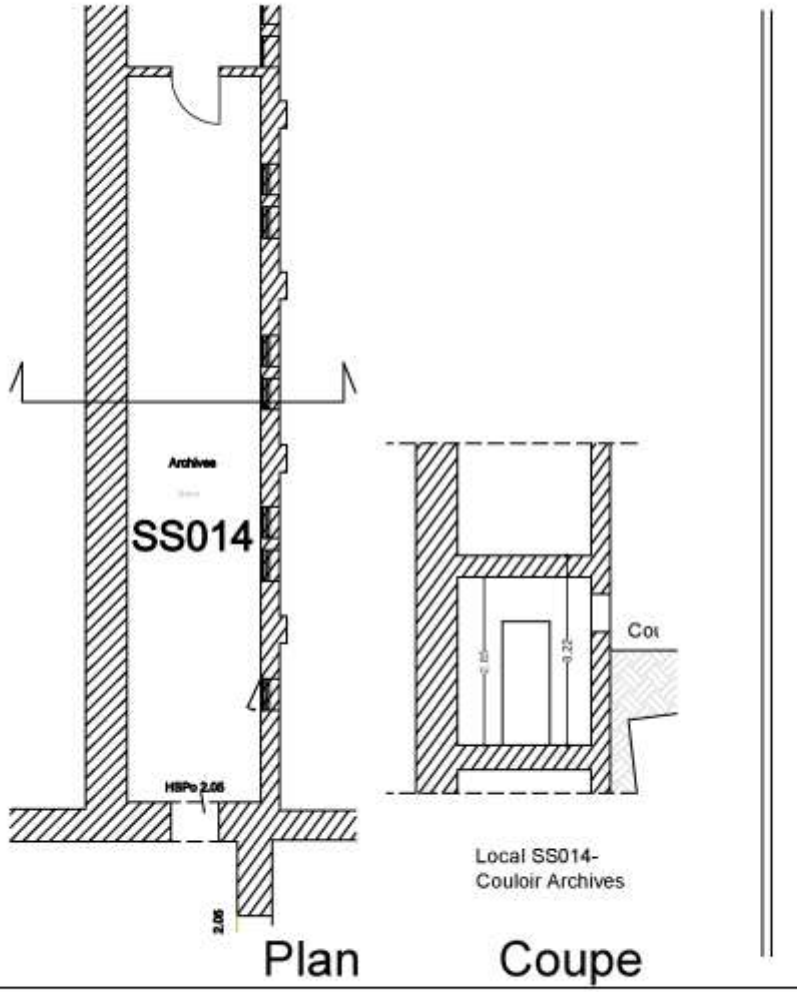
ZONES TRAVAUX STRUCTURE

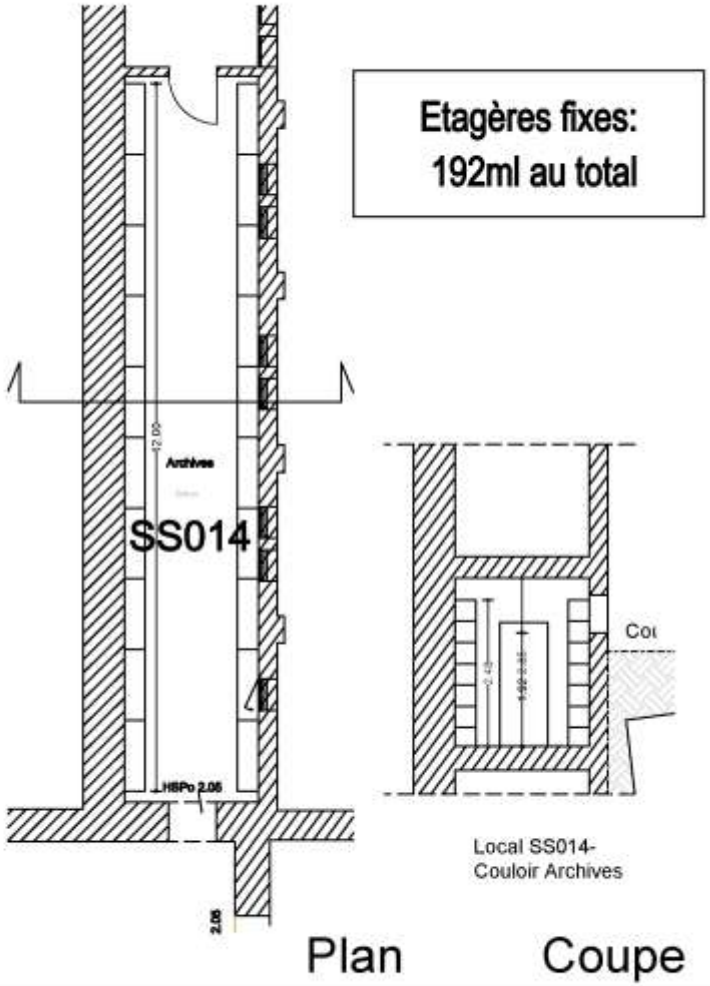
GODFROY - MARGAT - ARCHITECTES
75, rue Général SARRAIL 76 600 LE HAVRE Tel : 02 35 22 52 45
godfroy-margat-architectes@wanadoo.fr www.gm-architectes.fr


AILE Est
LOCAL SS009
NGF 4.44
NGF 4.34
NGF 3.34
Baie libre
HSPo 2.06
Archives
HSPo 1.95
Plan
Etagères fixes:
312,00ml au total
Baie à condamner
Mise à niveau fosse
+ chape toute surface local
Plan
Remplacement châssis bois per alu et panneau CF
Compléments CF en plafond et calfeutrements
Traitement fissures mur Sud et Ouest
Protection CF arrivée EDF et cheminements
"fosse aux lions"
Cour Police
Coupe
Cour Police
Coupe
MISE A NIVEAU PLANCHER:
ETAGERES FIXES
APS-
ETAT ACTUEL
ETAT PROJETE
1/100

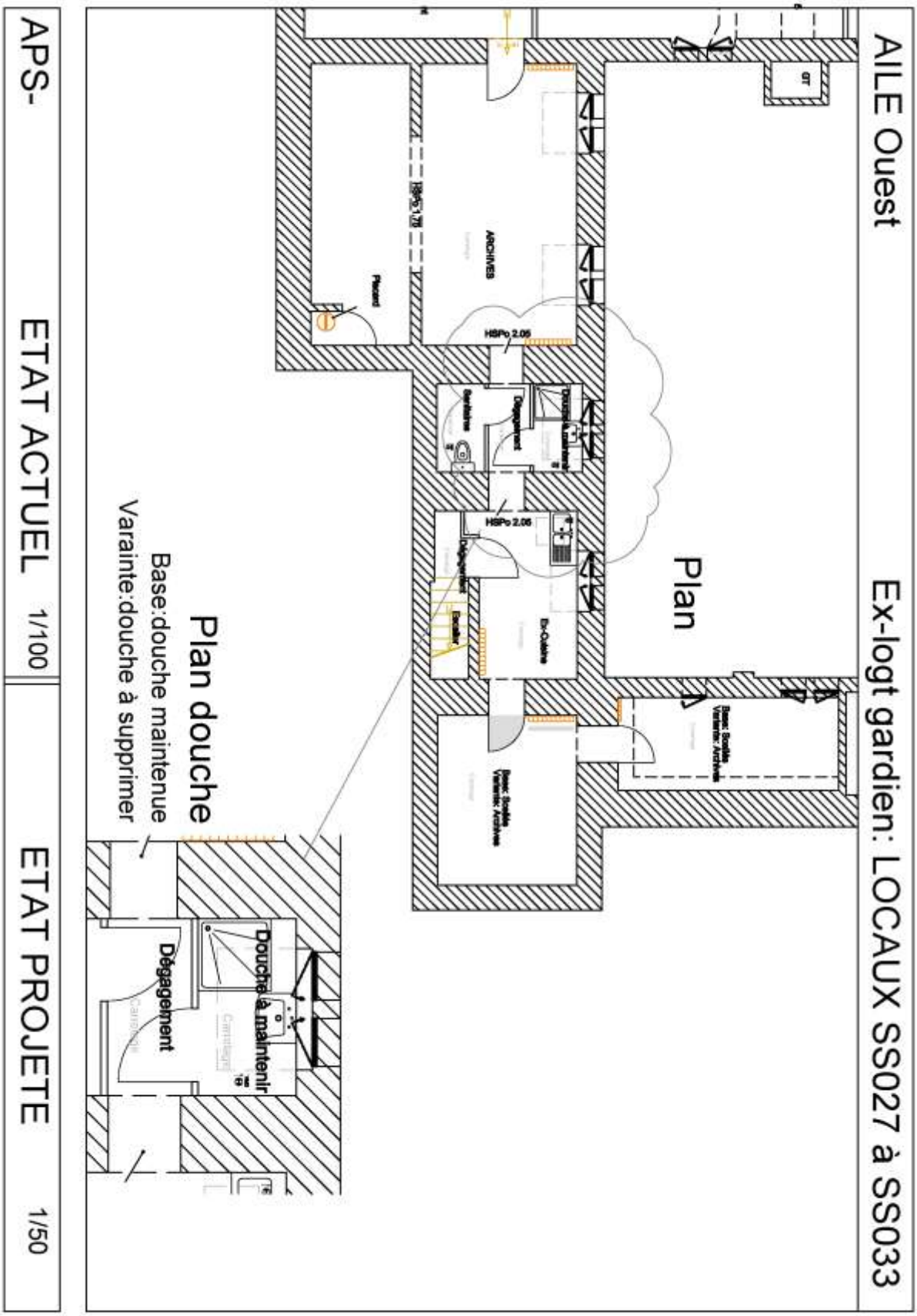

AILE Est
LOCAL SS009
NGF 4.44
NGF 4.34
NGF 3.34
HBPo 2.06
Baie libre
Archives
HBPo 1.95
Plan
Etagères mobiles:
490ml au total
Baie à condamner
Mise à niveau fosse
Plan
Remplacement châssis bois par alu et panneau CF
Compléments CF en plafond et calfeutrements
Traitement fissures mur Sud et Ouest
Protection CF arrivée EDF et cheminements
Cour Police
"fosse aux lions"
Coupe
Cour Police
MISE A NIVEAU PLANCHER:
ETAGERES MOBILES
Coupe
APS-
ETAT ACTUEL
ETAT PROJETE
1/100

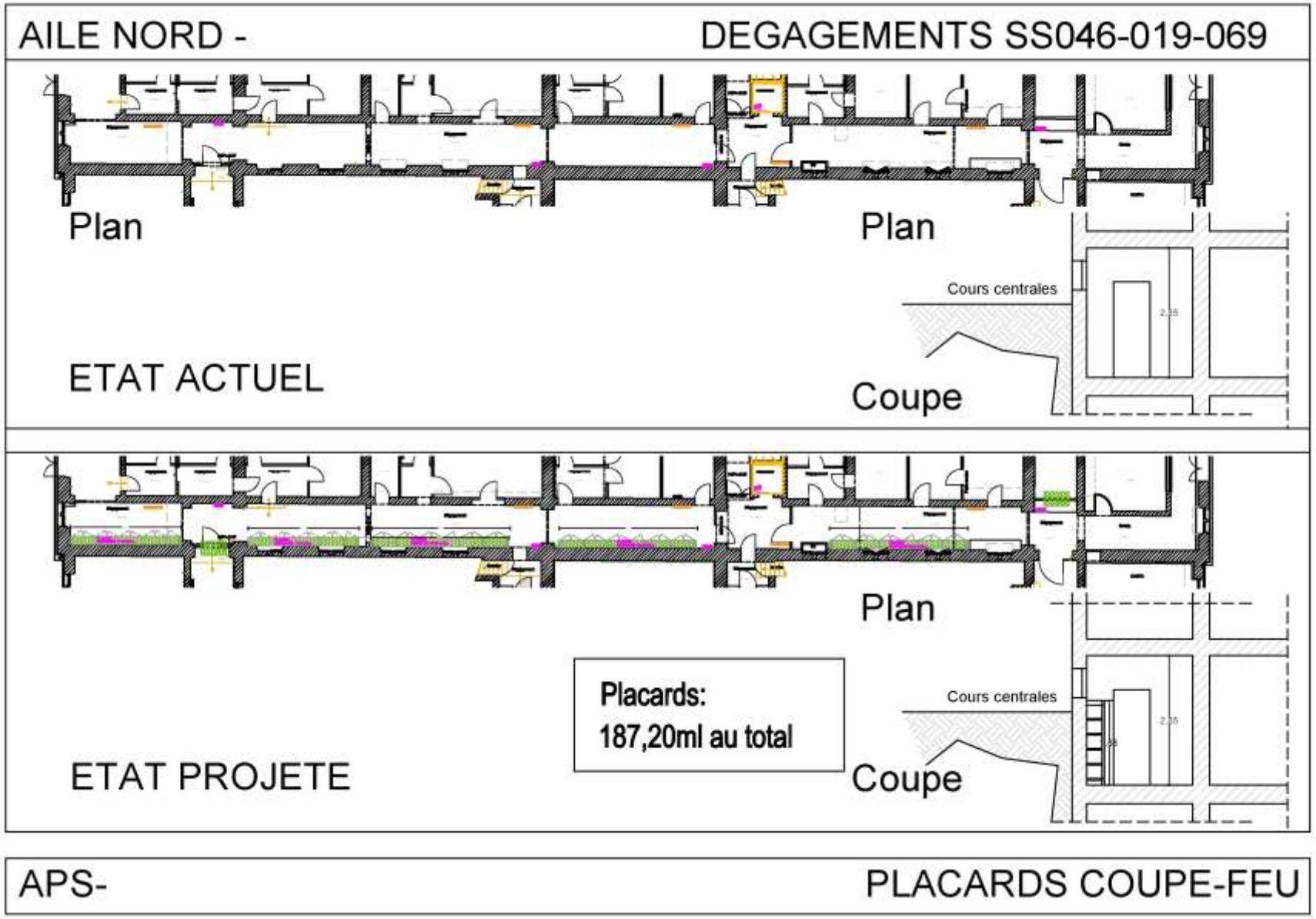
AILE CENTRALE-Est — LOCAL SS014





APS- ETAT ACTUEL | ETAT PROJETE 1/100

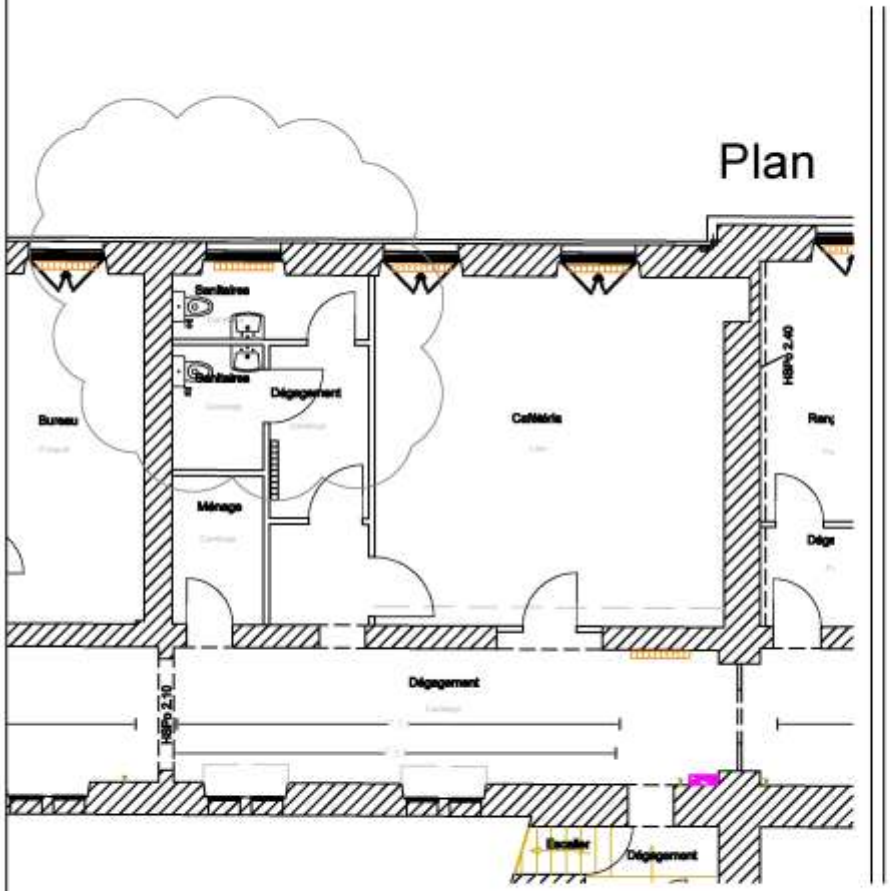

AILE Ouest
Ex-logt gardien: LOCAUX SS027 à SS033
Plan
ARCHIVES
HSPo 2.05
Dégagement
Ex-Cuisine
Plan douche
Base:douche maintenue
Varainte:douche à supprimer
Douche à maintenir
Dégagement
APS-
ETAT ACTUEL
1/100
ETAT PROJETE
1/50


AILE NORD -
DEGAGEMENTS SS046-019-069
Plan
Plan
Cours centrales
ETAT ACTUEL
Coupe
Plan
Placards:
187,20ml au total
Cours centrales
ETAT PROJETE
Coupe
APS-
PLACARDS COUPE-FEU

AILE Nord

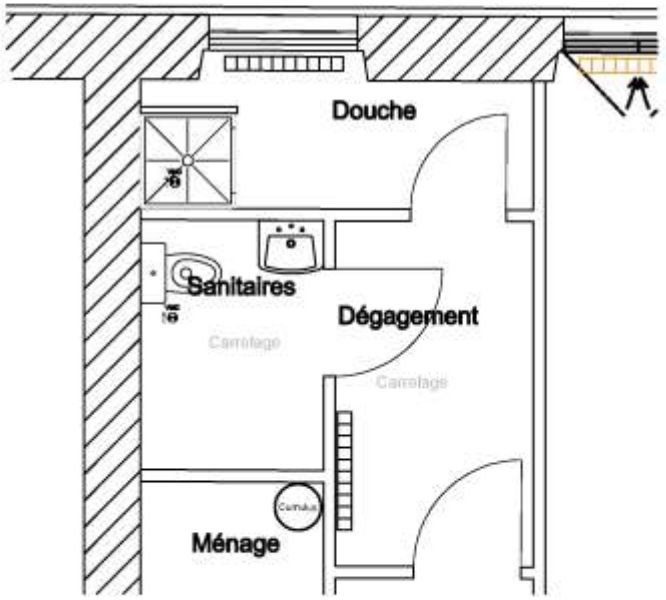
Sanitaires Cafétéria

Plan



Variante:

Remplacer WC par douche
Supprimer lavabo
Créer ballon ECS



Néant

APS- ETAT ACTUEL 1/100

ETAT PROJETE 1/50

ANNEXE 5 -
CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT

N° DTI/202012 - 004

Date d'émission: 07/08/2024

Certifie par la présente que :

VINCENT COSNIER

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
DPE - avec mention	Diagnostic de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation	20/06/2022	19/06/2029
DPE	Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de tout ou partie des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique	20/06/2022	19/06/2029
Amiante - avec mention	Mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B en vue autres périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public (abritant aux catégories 1, 2, 3, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, des examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	08/12/2020	07/12/2027
Amiante	Mission de repérage des matériaux et produits des listes A et B en vue autres périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	08/12/2020	07/12/2027

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :

- à l'arrêté du 16 juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
- à l'arrêté du 23 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

cofrac

ACCREDITATION N° 4-0509
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Xavier Daniel, Directeur de la Certification

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00
🖷 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Votre contrat
Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références
Contrat : 37503519275087
Client : 00108834120

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévu soit à l'article L.1334-13-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu SECHET
Directeur Général Délégué d'AXA France

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ 01 41 34 50 00
🖷 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Votre contrat
Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références
Contrat : 37503519275087
A effet du 01/01/2025
Client : 00108834120

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées, notamment :

- Diagnostic HAP
- Etat Parasitaire
- Etat des risques et pollutions
- Mesurage loi Carrez et loi Boutin

Les montants de garanties suivants sont apportés pour les activités en France Métropolitaine et D.O.M. :

➢ 1.500.000 € par sinistre tous dommages confondus : Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs et non consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 20/12/2024
POUR LA SOCIETE :

Mathieu SECHET
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD – SA au capital de 214 799 030 € – 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie – SA au capital de 487 725 071,20 € – 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle – Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 691 838. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 691 838. AXA Assurances Vie Mutuelle – Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation – Siren 352 837 240 – Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entités 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entités RCS Nanterre. Siège social : 1, place Victoria Saulnier 75345 Paris Cedex 18. AXA Assistance France Assurances – SA au capital de 31 275 648 €. 451 102 724 RCS Nanterre – Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon. TVA intracommunautaire : n° FR 01 451 102 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

AXA France IARD – SA au capital de 214 799 030 € – 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie – SA au capital de 487 725 071,20 € – 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle – Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 691 838. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 691 838. AXA Assurances Vie Mutuelle – Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation – Siren 352 837 240 – Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entités 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entités RCS Nanterre. Siège social : 1, place Victoria Saulnier 75345 Paris Cedex 18. AXA Assistance France Assurances – SA au capital de 31 275 648 €. 451 102 724 RCS Nanterre – Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon. TVA intracommunautaire : n° FR 01 451 102 724. Entreprises régies par le Code des assurances.